

---

Rapport

AVRIL  
2023

Centre national  
de la musique



# État des lieux de la transition écologique dans la filière musicale



# Sommaire

<b>01. CONCEPTS, CONTEXTES ET PREMIERS ÉLÉMENTS D'INSCRIPTION DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE AU SEIN DE LA FILIÈRE MUSICALE</b>	p. 4
<b>Éléments de définition</b>	p. 5
La transition écologique	
La filière musicale	
<b>La transition écologique : les prismes divergents des stratégies de mesure</b>	p. 6
La mesure carbone	
La mesure de l'empreinte écologique ou environnementale	
Autres prismes : la mesure RSE, la norme ISO, l'analyse du cycle de vie	
<b>Contexte réglementaire</b>	p. 14
La loi Anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC)	
Code de l'environnement, section 4 : Bilan des émissions de gaz à effet de serre et plan climat-air-énergie territorial (articles L. 229-25 à L. 229-26)	
La loi Climat & Résilience	
La redevance copie privée sur les appareils reconditionnés	
Loi n° 2021-1485 du 15 novembre 2021 visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique en France (REEN)	
Loi n° 2019-1100 du 30 octobre 2019 relative à la création du Centre national de la musique	
<b>Contexte politique et institutionnel</b>	p. 17
<b>02. LES DIVERSES STRATES DE STRUCTURATION DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DE LA FILIÈRE MUSICALE</b>	p. 20
<b>Avant la structuration, les expériences novatrices (2005-2010)</b>	p. 21
<b>Des années 2010 à l'apparition du SARS-CoV-2 : montée en compétence et transmission</b>	p. 22
Amplification des logiques de rassemblement et émergence de cadres normatifs	
De nouveaux concepts influant sur la pratique : <b>low-tech</b> et anthropocène	
La transmission par le management et la médiatisation	
<b>Les années Covid comme années charnières et bascules : l'émergence de nouvelles initiatives</b>	p. 30
Le chamboulement de la crise sanitaire	
Des exhortations à la prise de conscience collective	
La production de travaux inédits	
Une amplification sans précédent des initiatives : un changement d'échelle et des réponses de plus en plus concrètes	
La transition écologique comme priorité des organisations syndicales, signe d'une bascule structurelle	
Un contexte international foisonnant	
<b>03. LES SOLUTIONS : ACCOMPAGNER, INFORMER, FORMER</b>	p. 39
<b>L'accompagnement des politiques publiques dans l'écosystème</b>	p. 40
<b>Mesurer et informer : ce que l'on sait à ce jour</b>	p. 42
La publication d'études sur l'impact carbone	
Documentations pratiques	
<b>La plus-value de l'ancrage territorial dans le processus de transition écologique</b>	p. 47
<b>La formation au cœur du processus de transition écologique</b>	p. 49

# Introduction

Les pouvoirs de changement des crises ne sont plus à démontrer. Celui de la crise du Covid-19 a servi de catalyseur pour de multiples initiatives dans divers milieux : la transformation digitale des entreprises<sup>1</sup>, la responsabilité sociale des entreprises<sup>2</sup> ou encore le *slow*<sup>3</sup>. Si la filière musicale avait déjà, depuis de nombreuses années, abordé la question de sa transition écologique sous de multiples formes comme nous le verrons, une bascule véritable, une accélération, a eu lieu suite aux bouleversements engendrés par la situation sanitaire. Une nouvelle effervescence investit la filière musicale et se poursuit encore ce début d'année 2023. De l'attrait grandissant des collectifs comme le Collectif des réseaux régionaux d'accompagnement au développement durable (R2D2) au lancement du site ressource STARTER pour des tournées écoresponsables, en passant par des questionnements pratiques comme le sujet du transport dans le secteur musical<sup>4</sup>, l'ensemble des métiers de la filière musicale se trouvent confrontés à leurs limites, mais aussi aux faisceaux des possibilités, des entraides et des réinventions permises.

La question de l'impact environnemental du streaming musical<sup>5</sup> et du numérique se pose<sup>6</sup>, les questions d'écologie et de parité femmes/hommes dans la musique se posent<sup>7</sup>, l'échelon européen qui peut être une solution pour faire germer de nouveaux projets<sup>8</sup> se pose.

Un état des lieux permettant une prise de recul ainsi qu'un bilan momentané semblent nécessaires et utiles afin de rendre visible le mouvement de fond qui s'opère et devra s'amplifier à l'échelle de l'ensemble de la filière dans les mois et années à venir. Alors que certaines initiatives s'inscrivent dans la durée, que d'autres voient le jour, cet état des lieux permet de cartographier ces démarches et de rendre compte de leurs résultats.

Cet état des lieux retrace les initiatives, informations et actions de la filière musicale en matière de transition écologique jusqu'en fin d'année 2022.

1. Étienne Costes. « Le Covid-19, un catalyseur de la transformation digitale des entreprises française », EY, 19 octobre 2020, en ligne : [https://www.ey.com/fr\\_fr/tmt/le-covid-19-un-catalyseur-de-la-transformation-digitale](https://www.ey.com/fr_fr/tmt/le-covid-19-un-catalyseur-de-la-transformation-digitale).

2. Philippe Métais, Élodie Valette, Garance Martin, « L'effet catalyseur du Covid-19 sur la responsabilité sociétale des entreprises », Dalloz Actualités, 26 juin 2020, en ligne : <https://www.dalloz-actualite.fr/node/l-effet-catalyseur-du-covid-19-sur-responsabilite-societale-des-entreprises#xv8kyvLgpAZ>.

3. S. Frimousse, J. Peretti, « Repenser la culture d'entreprise après la crise Covid-19. » *Question(s) de management*, 31, 2021, p. 151-206 ; Le Feuvre, Delphine, « Slow tourisme : une tendance accentuée par le Covid-19 », *Géo*, 17 août 2021, en ligne : <https://www.geo.fr/voyage/slow-tourisme-une-tendance-accentuee-par-le-covid-19-205737>.

4. Antoine Pecqueur, « Édito : Les transports face à l'enjeu écologique », *La Lettre du musicien*, 10 février 2022.

5. Sharon George, Deirdre McKay, « The Environmental Impact of Music : Digital, Records, CDs Analysed », *The Conversation*, 10 janvier 2019, en ligne : <https://theconversation.com/the-environmental-impact-of-music-digital-records-cds-analysed-108942>.

6. Charles De Laubier, « Pourquoi le numérique contribue de plus en plus au réchauffement climatique », *Le Monde*, 9 janvier 2022, en ligne : [https://www.lemonde.fr/economie/article/2022/01/09/le-numerique-dans-le-piege-climatique\\_6108779\\_3234.html?xtor=EPR-33280931-alert-20220110-\[article\]&M\\_BT=48072537462410](https://www.lemonde.fr/economie/article/2022/01/09/le-numerique-dans-le-piege-climatique_6108779_3234.html?xtor=EPR-33280931-alert-20220110-[article]&M_BT=48072537462410).

7. Gwendolenn Sharp, « Écologie et féminisme dans la musique », *AuxSons*, 28 février 2022, en ligne : <https://www.auxsons.com/focus/ecologie-et-feminisme-dans-la-musique/>.

8. « The First MusicAIRE Call For Proposals Is Now Open ! », MusicAIRE, 15 février 2022, en ligne : <https://musicaire.eu/2022/02/15/the-first-musicaire-call-for-proposals-is-now-open/>.



---

01.

**CONCEPTS, CONTEXTES  
ET PREMIERS ÉLÉMENTS  
D'INSCRIPTION  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE AU SEIN  
DE LA FILIÈRE MUSICALE**

# Éléments de définition

## La transition écologique

Il convient de préciser d'emblée que la transition écologique et sa focale environnementale se distinguent du développement durable, concept plus général défini dans le rapport Brundtland (1987) :

*« un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins. Deux concepts sont inhérents à cette notion : le concept de "besoins", et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité; l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir<sup>9</sup> ».*

Concrètement, il s'agit de mettre en œuvre des politiques économiques efficaces qui soient, en même temps, socialement équitables et écologiquement tolérables. Le développement durable se déploie autour de trois piliers indissociables : l'économie, le social et l'environnement<sup>10</sup>. La transition écologique, complémentaire, mais plus opérationnelle, est un :

*« mouvement d'initiatives visant à assurer la résilience d'une communauté, c'est-à-dire sa capacité à continuer de fonctionner malgré des crises économiques et/ou écologiques extérieures. C'est l'enseignant anglais en permaculture Rob Hopkins, qui, le premier, en 2005, théorise le concept de "transition écologique". Sur la base d'expérimentations visant à l'autonomie et à la résilience locale, Rob Hopkins a développé un ensemble de principes et de pratiques qu'il expose dans son ouvrage The Transition Handbook : From Oil Dependency to Local Resilience, publié en 2008 (traduit en français en 2010 sous le titre Manuel de transition : de la dépendance au pétrole à la résilience locale). D'abord appliqué aux villes pour faire face au pic pétrolier et au dérèglement climatique, le concept de transition écologique a été décliné progressivement dans de nombreuses sphères économiques et sociales. La transition écologique recouvre autant la transition énergétique (sobriété énergétique, préférence pour les énergies renouvelables...) que la transition industrielle (production locale de biens durables, réparables et recyclables dans une perspective d'économie circulaire et d'utilité sociale du travail) et la transition agroalimentaire (remplacement de l'agriculture industrielle érigivore par une agriculture biologique<sup>11</sup>). »*

De multiples secteurs d'activité ont intégré les principes de la transition écologique à leur appareil structurel induisant des changements à variables multiples<sup>12</sup>.

9. Fabrice Flipo, « Développement durable : état des lieux », *I2D – Information, données & documents*, vol. 53, n° 1, 2016, p. 30-32.

10. Sylvie Brunel, « Chapitre IV. Le développement durable, une ambition », Sylvie Brunel éd., *Le développement durable*, Presses universitaires de France, 2018, p. 41-54.

11. « Transition écologique », *Transition-Europe*, en ligne : <https://www.transition-europe.eu/fr/page/definitions-2>; Léa Boissonnade, « La transition : analyse d'un concept », Théma, Commissariat général au développement durable, juin 2017.

12. « Tourisme durable : 20 mesures pour une transition de la 1<sup>re</sup> destination touristique mondiale », rapport de mission, Ademe, avril 2020; « Lancement par le CNC du Plan Action! Pour une politique publique de la transition écologique et énergétique », CNC, 30 juin 2021, en ligne : [https://www.cnc.fr/professionnels/actualites/lancement-par-le-cnc-du-plan-action--pour-une-politique-publique-de-la-transition-ecologique-et-energetique\\_1490879](https://www.cnc.fr/professionnels/actualites/lancement-par-le-cnc-du-plan-action--pour-une-politique-publique-de-la-transition-ecologique-et-energetique_1490879); « Le monde du sport s'engage pour la planète », Ademe, 12 mai 2021, en ligne : <https://agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/vacances-loisirs/sport/monde-sport-sengage-planete>.

## La filière musicale

La chaîne de production et de diffusion de la filière musicale est notamment composée des auteurs-compositeurs, éditeurs musicaux, artistes-interprètes, producteurs phonographiques, éditeurs phonographiques, distributeurs physiques, magasins, distributeurs numériques, plateformes numériques, producteurs de spectacles, diffuseurs de spectacles, salles de spectacles et sites de festivals, managers, facteurs instrumentaux<sup>13</sup>.

Cette profusion de spécialités, d'expertises et de métiers divers induit des activités spécifiques. Observer, appliquer et évaluer la transition écologique à l'aune de ces différences nécessite donc de recourir à un regard, une réflexion, une structure de pensée multifactorielle. Si les problématiques sont souvent communes, les réponses à apporter dans chaque métier sont parfois spécifiques et un fin niveau de granularité doit être adopté. L'empreinte et le coût environnemental d'un festival ne sont pas les mêmes que ceux de la production d'un album. Les distinctions à opérer tant au niveau du diagnostic que des solutions à mettre en œuvre appellent à lutter contre toute surschématisme. Les projets et les initiatives actuelles en la matière montrent par ailleurs que les professionnels du secteur sont les acteurs essentiels de leur propre transition.

## La transition écologique : les prismes divergents des stratégies de mesure

La mise en place d'une réflexion, d'actions, voire d'une véritable politique de transition écologique de la filière s'est trouvée confrontée à des visions multiples, parfois complémentaires, parfois divergentes, au niveau micro des critères d'évaluation de projets, de notation des pratiques, et au niveau macro de la stratégie au sein de laquelle étaient insérés lesdits critères. Ces prismes divergents ne sont pas à négliger car ils induisent des réponses qui peuvent sensiblement varier. Avoir en tête la stratégie initiale de mesure de transition écologique des acteurs ou des experts qu'ils sollicitent permet de comprendre l'appareil structurel de réponses mis en place.

## La mesure carbone

Par commodité notamment, la mesure carbone des activités de la filière musicale, avec pour conséquence la mise en place de plans d'action, est la plus couramment utilisée. En effet, la mesure des activités en équivalent dioxyde de carbone (équivalent CO<sub>2</sub>) a été théorisée par le GIEC dans son rapport de 2001<sup>14</sup> et permet d'avoir une unité de comparaison unique. Il est possible de traduire une activité en équivalent carbone afin d'en avoir une meilleure gestion et de pouvoir la confronter à d'autres qui relèvent de domaines lointains. L'équivalent dioxyde de carbone permet par exemple d'apprécier aussi bien les questions de transport<sup>15</sup> que les questions d'alimentation<sup>16</sup> ou d'énergie<sup>17</sup>, ainsi que de fixer des objectifs chiffrés de réduction. Concrètement, l'application d'un facteur de conversion permet d'obtenir les émissions de gaz à effet de serre correspondant à des activités et peut se traduire en bilan carbone. Ce que l'on sait faire à l'échelle d'un pays est appliqué à des organisations.

13. « Cartographie des métiers des musiques actuelles », Les formations d'Issoudun (LFI), 2021.

14. Service de terminologie environnementale (ETDS), sur la base du troisième rapport d'évaluation du GIEC, 2001.

15. Bilan carbone de la tournée Tryo 2008 « Ce que l'on sème », Horizons, mars 2009.

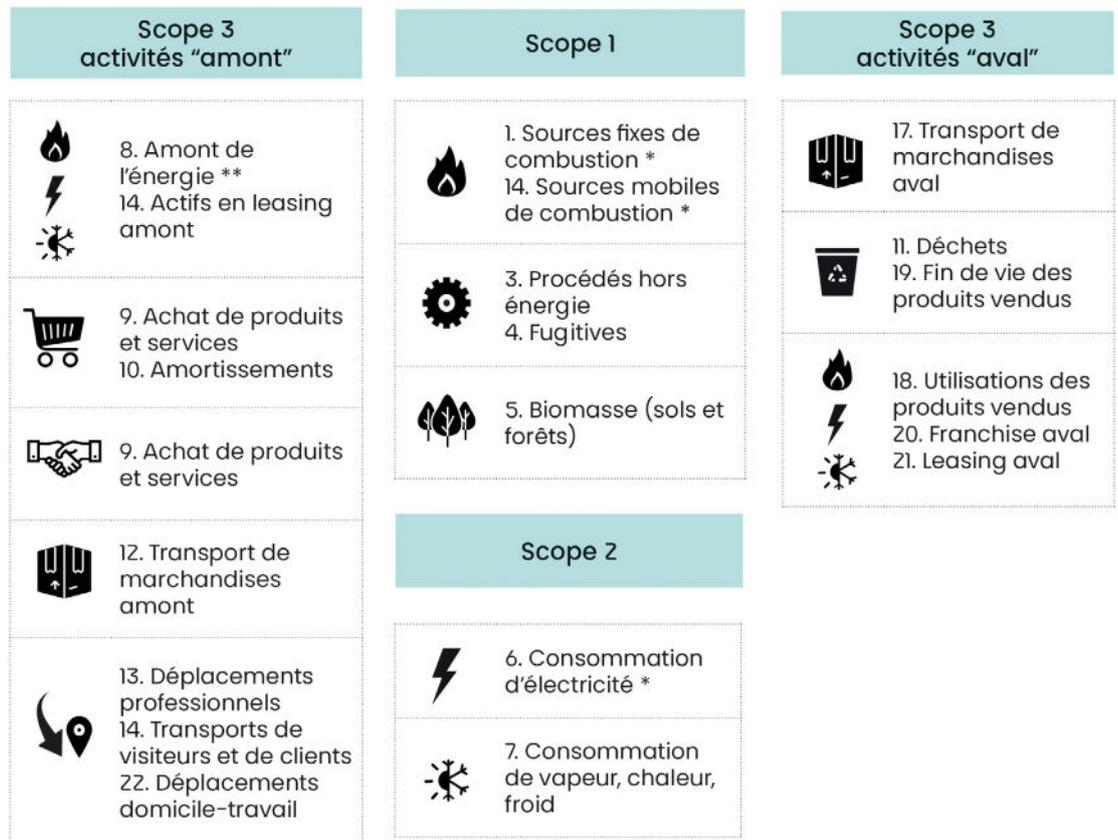
16. Bilan carbone du We Love Green Festival, Ekodev, 2018.

17. « On a calculé l'empreinte carbone du Grand Mix », Le Grand Mix, 14 septembre 2018, en ligne : <https://legrandmix.com/fr/blog/calculer-empire-carbone-du-grand-mix>.

« Une entreprise produit par exemple des tonnes d'acier ou des quantités de yaourts, mais elle consomme pour cela des kWh électriques, des produits agricoles ou des litres d'essence, elle génère des tonnes de déchets, elle transporte des tonnages sur un certain nombre de kilomètres, etc. Tout cela, c'est son activité, qui s'exprime en unités variées. Habituellement, on distingue deux catégories d'émissions, les émissions "directes" (scope 1 dans le jargon) et les émissions "indirectes" (scopes 2 et 3). Ainsi, les émissions directes d'une usine, résultant de ses process, ou de son parc automobile, font partie du scope 1; les émissions liées à l'électricité qu'elle utilise, même si elle n'a pas produit elle-même cette électricité, sont du scope 2; quant au scope 3, c'est... tout le reste, c'est-à-dire ce qui est indirectement provoqué par l'activité de l'entreprise (et sans quoi l'entreprise ne pourrait pas fonctionner). Cela peut être le transport des personnels et des clients, la fabrication des matières premières achetées au fournisseur, leur transport, etc.<sup>18</sup> ».

## SCHÉMA RECENSANT DIFFÉRENTS SCOPES, ADEME<sup>19</sup>

APPROVISIONNEMENTS > FRET AMONT > PRODUCTION > FRET AVAL > TRAITEMENT DES DÉCHETS



\* Utiliser uniquement la part combustion des facteurs d'émissions

\*\* Utiliser uniquement la part amont des facteurs d'émissions

18. Frédérique Pallez, Morgane Le Breton, Thomas Gourdon, « L'élaboration d'une politique publique environnementale, le Bilan Carbone<sup>®</sup> », *Annales des Mines - Gérer et comprendre*, vol. 129, n° 3, 2017, p. 13-19.

19. « Les catégories », Base carbone, Bilans GES Ademe, en ligne : <https://bilans-ges.ademe.fr/>.

Le bilan carbone peut se présenter sous forme d'un fichier tableur informatique et détaille chaque dépense avec son unité de mesure et son équivalent carbone. Ce document technique de comparaison est une étape qui permet ensuite l'élaboration d'un plan d'actions et d'objectifs chiffrés.

Les Britanniques de Julie's Bicycle, de Music Declares Emergency, les Américains de Reverb se sont tôt emparés de la question de *sustainability* (durabilité) de la musique avec comme outils de comparaison la mesure carbone. En France, le caractère facilitateur de la mesure carbone est aussi notable. Si ces initiatives étrangères ont permis d'impulser une nouvelle dynamique sur le territoire, certains acteurs pionniers avaient déjà anticipé ce mouvement. The Green Room accompagne en ce sens le changement environnemental et social de la musique depuis 2016 avec la mise en place de tournées bas carbone ainsi que la réalisation d'évaluations.

La création de l'association The Shift Projet en 2010, dont la devise est « *Redesigning the Economy to Achieve Carbon Transition* », affiche dès le préambule sa volonté de promouvoir une démarche de changement sous le prisme de la « transition carbone ». Créée par Jean-Marc Jancovici, Geneviève Férone-Creuzet et Michel Lepetit, celle-ci se définit comme :

*« un think tank qui œuvre en faveur d'une économie libérée de la contrainte carbone. Nous sommes une association loi 1901 reconnue d'intérêt général, guidée par l'exigence de la rigueur scientifique. Notre mission consiste à éclairer et influencer le débat sur la transition énergétique<sup>20</sup> ».*

Les activités de recherche (rapports, notes d'analyse, etc.) du *think tank* ont participé à la diffusion d'un type de modèle au sein duquel le calcul de l'empreinte carbone ainsi que sa réduction deviennent nécessaires pour atteindre les objectifs environnementaux fixés par les COP (*Conference of the Parties*) successives. Le plan de transformation de l'économie française (PTEF<sup>21</sup>), matrice qui doit « permettre de dessiner les grandes lignes d'un chemin conduisant la France à se décarboner au bon rythme, et à se rendre résiliente face aux chocs », est une étape centrale de la réflexion qui s'est déployée de manière sectorielle grâce aux rapports intermédiaires et finaux « Décarbonons la culture ! ». La filière musicale est intégrée à l'ensemble du raisonnement qui couvre agriculture, alimentation, bâtiments, énergie, ou encore numérique, toujours sous le prisme carbone.

L'influence d'une telle réflexion sur l'ensemble d'une filière ne saurait être mesurée. Il semblerait néanmoins qu'elle soit notable si l'on prend pour exemple – parcellaire – les interventions de Samuel Valensi, ancien chef de projet culture au sein de The Shift Project pour Ground Control<sup>22</sup>, Paris Electronic Week<sup>23</sup>, Bordeaux Open Air<sup>24</sup>, le SMA<sup>25</sup> ou encore le CNM<sup>26</sup> en un an. La mesure carbone permet d'objectiver un discours et facilite les échanges entre acteurs de tailles, d'administrations, d'origines diverses. Le contexte réglementaire se consolidant parallèlement avec des encouragements à la réalisation de bilans carbone participe de cette diffusion rhizomique des pratiques.

L'initiative WeCount s'attaque à la mesure carbone via un programme d'accompagnement collectif de trois mois par cohorte d'acteurs. L'objectif est d'entraîner l'émulation au sein du groupe réuni et de parvenir à faire en sorte que les structures participantes puissent à l'issue de ces trois mois réaliser un bilan carbone, définir une stratégie d'actions et commencer leur mise en mouvement. Une des premières promotions lancées – et qui vise à être annualisée – fut dédiée aux organisations culturelles de la région Auvergne-Rhône-Alpes (Auditorium-Orchestre national de Lyon, Périscope, Ninkasi, etc.).

20. « Fonctionnement », The Shift Project, en ligne : <https://theshiftproject.org/fonctionnement/>.

21. « Publication de la vision globale du plan de transformation de l'économie française », The Shift Project, 23 avril 2021, en ligne : <https://theshiftproject.org/article/fiches-plan-transformation-vi/>.

22. Ground Control, « La culture dans la transformation – Samuel Valensi (3/5) », YouTube, 18 septembre 2020, en ligne : <https://www.youtube.com/watch?v=qJtFQijOVc>.

23. Paris Electronic Week, « La culture en streaming est-elle une fausse bonne idée ? PEWZ1 », YouTube, 23 septembre 2021, en ligne : <https://www.youtube.com/watch?v=UykrVo5wBaQ>.

24. Pkip Solar Speakers, « Bordeaux Open Air – BOA#1 – Musique électronique et transition énergétique. », YouTube, 29 septembre 2021, en ligne : <https://www.youtube.com/watch?v=jK9SwUfRGsw>.

25. « Formation "Décarbonons la Culture !". Sensibilisation sur les enjeux énergie-climat et l'impact environnemental du secteur culturel », Fédéliima, SMA, 10 mai 2021, conférence publique.

26. CNM – Centre national de la musique, « Samuel Valensi : La culture est très exposée aux risques climatiques à venir », YouTube, 23 juillet 2020, en ligne : <https://www.youtube.com/watch?v=sidZVRiGTKU>.

## La mesure de l’empreinte écologique ou environnementale

*« L’identification des instruments de mesure et des indicateurs du développement durable est une autre voie très utile, chacun pour soi, mais aussi à l’échelle de (ce) réseau. À ce travail, on privilégiera la mesure des vecteurs culturels souvent considérés comme peu quantifiables. Les 20 pays riverains de la Méditerranée ont décidé en 2001 de choisir 130 indicateurs communs du développement durable, première étape pour l’élaboration, chacun à sa manière, d’indicateurs propres à son identité. Ils ont tous noté la difficulté qu’il y a à chiffrer les productions culturelles, les pratiques culturelles et surtout les échanges culturels. Il y a, à cet égard, tout un travail à entreprendre : il est en cours<sup>27</sup>. »*

Si la mesure carbone se développe et semble privilégiée par certains acteurs, elle n’est pas la seule capable de rendre compte d’une démarche de transition écologique et de la quantifier. Le côté unidimensionnel de la mesure carbone est un avantage, il s’agit également d’une limitation ontologique. Certains acteurs et certaines structures ont recours, ou du moins sont en train de travailler, à d’autres mesures qui se veulent plus complètes et multidimensionnelles dans une optique de traitement des problématiques multifactorielles de la filière musicale.

Au sein du programme de coopération territoriale européenne Interreg France Wallonie-Vlaanderen DEMO, dont le but a été de favoriser les échanges économiques et sociaux entre quatre régions frontalières (Hauts-de-France et Grand Est en France, Wallonie et Flandre en Belgique), le projet DEMO (Durabilité et écologie dans le secteur de la musique et de ses opérateurs) a fait le choix de combiner empreinte carbone et empreinte écologique. Ce choix a concrètement été opéré par l’utilisation de l’Ecoscan, un outil (gratuit, en ligne) de diagnostic environnemental qui permet à toute structure de mesurer la pression qu’elle exerce par ses activités sur l’environnement.

*« L’empreinte écologique mesure la quantité de surface terrestre “bioproductive” nécessaire pour les activités d’un festival ou d’une salle de concert, c’est-à-dire la production des biens et services consommés et l’absorption des déchets produits. Celle-ci est exprimée en hectare de surface globale (hag)<sup>28</sup>. »*

Un tel outil permet d’intégrer les questions de l’approvisionnement en eau et de la gestion des déchets qui sont souvent hors des calculs carbonés.

27. Serge Antoine, « Culture et développement durable : la percée », *L’Encyclopédie du développement durable*, Éditions des récollets, décembre 2006.

28. « Partages d’expériences écoresponsables dans le secteur des musiques actuelles », rapport, projet DEMO, Interreg, juillet 2020.

## ZOOM SUR L'ECOSCAN

### → Pourquoi faire un diagnostic environnemental ?

- évaluer son impact sur l'épuisement des ressources naturelles et sur le réchauffement climatique;
- déterminer les impacts significatifs et les actions prioritaires;
- prendre conscience des problèmes rencontrés par l'organisation;
- avoir une vision claire de ses consommations et une meilleure gestion de celles-ci;
- estimer sa dépendance par rapport aux énergies fossiles et penser à des solutions alternatives;
- comparer l'évolution de sa situation environnementale à travers le temps;
- aider à la décision et à l'action;
- repenser son organisation.

### → Quelles données récolter avant de commencer ?

L'outil est décliné en différentes sections. Pour remplir chaque section, il est utile de se prémunir des documents suivants :

Informations générales :

- chiffre d'affaires;
- nombre d'employés et ETP : rapport annuel;
- énergie et eau;
- surface (m<sup>2</sup>) de l'entreprise : contrat de bail ou de vente;
- consommation électricité et gaz (kWh), et eau (m<sup>3</sup>) : factures de vos fournisseurs;
- puissance (kW) réfrigérateur, congélateur, climatisation : factures d'achat des machines (ou sur la machine);
- transport et mobilité;
- papiers des véhicules + nombre de kilomètres par an;
- nombre de voyage et kilomètres parcourus : titres de transport des voyages d'affaires ou factures;
- kilomètres parcourus et moyens de transport pour les déplacements : enquête mobilité auprès des employés et des clients.

Achats et équipements :

- quantité et type : factures (papier, aliments, boissons...) et estimation du poids ou volume sur une période donnée (extrapolée à l'année).

Déchets :

- tonnes de déchets (ménagers, PMC, papier/carton, équipement électronique), facture de l'entreprise de gestion des déchets;
- estimation du poids ou volume sur une période donnée (extrapolée à l'année).

Une démarche complémentaire a été révélée lors de la table ronde « Collectifs et transition écologique : de nouvelles dynamiques en œuvre » du MaMA Festival 2021, par l'association Arviva (Arts vivants, arts durables) qui travaille à la création d'un calculateur d'empreinte environnementale visant à intégrer les facteurs de biodiversité dans la dynamique de mesure d'impact. Lors de ses rencontres nationales à la Maison des métallos le 2 décembre 2021, le sujet a par ailleurs été approfondi lors d'une conférence spéciale « Pratiquer : calculer l'impact environnemental » menée par Laurence Perrillat, cofondatrice du collectif Les Augures, et Manon Viau. Les enjeux des limites planétaires, la pollution sonore ou lumineuse, la gestion des espaces verts, la relation au vivant, l'artificialisation des sols sont autant de thématiques pour lesquelles il existe une absence de critères et pour lesquelles un travail de discussion commune est nécessaire.

# Autres prismes : la mesure RSE, la norme ISO, l'analyse du cycle de vie

## LA MESURE RSE

Certains acteurs et certaines structures usent du vocabulaire et des outils de la RSE<sup>29</sup> (responsabilité sociétale des entreprises) pour la mesure de leur activité. La notion de RSE peut être traduite comme étant l'application par les entreprises du concept de développement durable<sup>30</sup>. Elle comporte donc les mêmes trois piliers. Opérationnellement ils se distinguent de la sorte :

- pilier social : conditions de travail, bien-être, dialogue, égalité, non-discrimination, juste rémunération, lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS), etc. ;
- pilier économique : anticipation des risques, optimisation des coûts, achats responsables, etc. ;
- pilier environnemental, une réflexion écosystémique sur les impacts : consommation des ressources, gestion des déchets, pollutions, etc.

L'intérêt de la démarche RSE/RSO (même réflexion pour les organisations<sup>31</sup>) réside dans son mode de gouvernance plus horizontal, la mise en place d'indicateurs extrafinanciers pour une mesure de la performance plus complète, ainsi qu'un travail accru avec les parties prenantes<sup>32</sup>.

Sous un prisme RSE/RSO, le Réseau des indépendants de la musique en Nouvelle-Aquitaine (RIM) a cartographié en 2017 les démarches de ses adhérents initiées dès 2006<sup>33</sup> en prenant la suite des réflexions lancées par l'ancien Réseau aquitain des musiques actuelles (RAMA). La RSO devient alors une matrice de compréhension et d'identification utile. Ainsi, « à l'échelle de l'ex-Aquitaine, le réseau a estimé que chaque année, 10 % supplémentaires de ses membres s'impliquaient dans des dynamiques de responsabilité sociétale », un constat précieux, avant de basculer et d'enclencher de supplémentaires démarches, plus larges, de type développement durable.

En 2015, le Pôle de coopération pour les musiques actuelles en Pays de la Loire a organisé deux temps forts, deux tables rondes complémentaires en ce sens : « Qu'est-ce qu'une démarche RSE ? Comment s'engager dans la démarche ? » Et « Comment évaluer son projet ? Par quels indicateurs<sup>34</sup> ? ». Ces tables rondes formaient l'occasion d'un partage de ressources et d'expériences pour les 125 adhérents (à ce jour) du pôle, structures de la filière musiques actuelles. Une démarche prolongée dans la durée puisque en 2020 avait lieu la 8<sup>e</sup> rencontre annuelle « 1001 événements s'engagent », coorganisée avec le concours des principaux réseaux d'acteurs de l'événementiel dans l'agglomération nantaise : l'association Réseau Eco-événement, le Pôle de coordination des musiques actuelles en Pays de la Loire et le Nantes Convention Bureau. Une conférence s'intitulant directement : « Faire mon 1<sup>er</sup> rapport RSE quand je suis une petite structure<sup>35</sup> ».

29. « Qu'est-ce que la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) ? », Bercy Infos, Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, 26 octobre 2021, en ligne : <https://www.economie.gouv.fr/entreprises/responsabilite-societale-entreprises-rse#>.

30. Fabrice Mauléon, François Silva, « États des lieux de la RSE et du développement durable en France », *Management & Avenir*, vol. 23, n° 3, 2009, p. 23-35.

31. Michel Capron, « Responsabilité sociale des organisations (RSO) » dans Jean-Luc Pissaloux (dir.), *Dictionnaire Collectivités territoriales et développement durable*, Lavoisier, 2017, p. 413-417.

32. « Les enjeux de la RSE », Chambre de commerce et d'industrie (CCI), 15 décembre 2021, en ligne : <https://www.cci.fr/ressources/developpement-durable/responsabilite-sociale-rse/les-enjeux-de-la-rse>.

33. « [RSO] 10 ans de responsabilité sociétale dans les musiques actuelles ! », Réseau des indépendants de la musique de Nouvelle-Aquitaine (RIM), rapport, 2017.

34. « Le DD, la RSE ? C'est simple ! Compte-rendu de deux temps forts programmés lors des RDV du Pôle », Le Pôle, 6 juin 2015, en ligne : <https://lepole.asso.fr/article/1074/le-dd-la-rse-cest-simple>.

35. « 1001 événements. Un pas de côté... vers la RSE », Le Pôle, Actualités, 3 décembre 2020, en ligne : <https://lepole.asso.fr/article/2238/1001-evenements>.

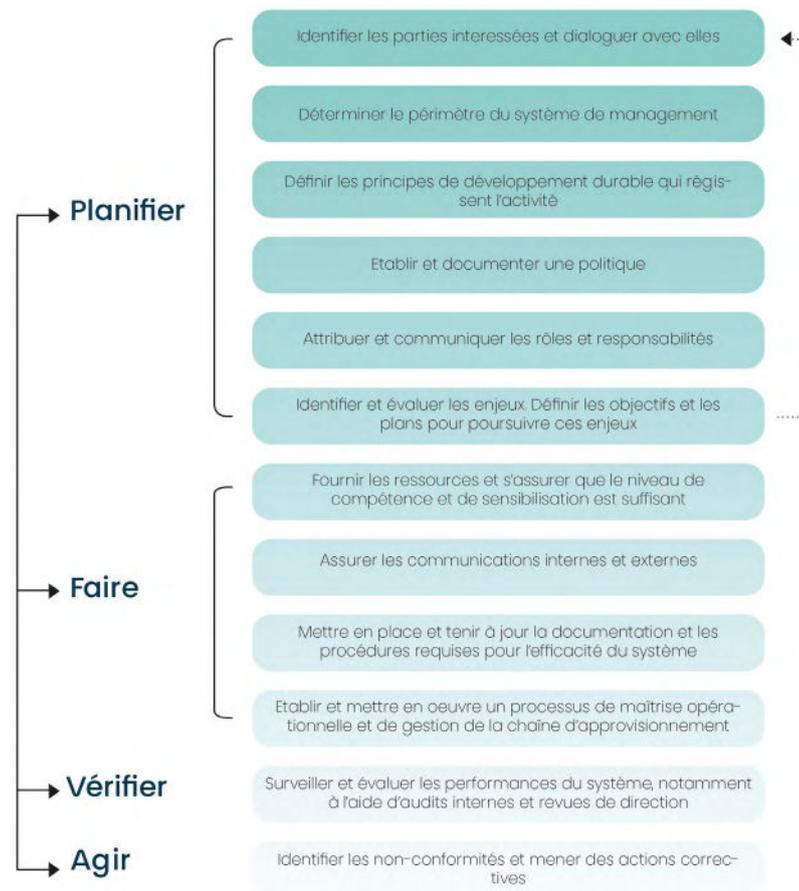
## LA NORME ISO 20121

« La normalisation consiste dans un processus de formalisation et de partage d'un savoir pratique<sup>36</sup>. »  
 En 2012 a paru la norme de management ISO 20121 qui couvre l'activité événementielle à l'aune du développement durable. Elle permet la mise en place d'un cahier des charges à « tous les stades de chaîne d'approvisionnement d'un événement et comprend des recommandations pour la surveillance et la mesure<sup>37</sup>. »

Cette norme marque une étape pivot et fixe un niveau d'exigence compétitive :

*« Le secteur de l'événementiel grand public étant un secteur où la concurrence fait rage, les grands événements tels que Les Vieilles Charrues ou Les Francofolies n'hésitent pas à user de leur démarche responsable comme un outil de différenciation qui leur apporte de grands avantages. En effet, agir de façon responsable permet tout d'abord de faire des économies en diminuant le gaspillage et en optimisant les ressources. De plus, par l'affirmation et la reconnaissance de leur responsabilité sociale, les événements s'ancrent un peu plus dans la politique du territoire et démontrent à leurs publics qu'ils ne sont pas que de simples éléments de divertissement, mais qu'ils sont pleinement conscients des besoins et des problématiques qui pèsent sur notre société actuelle.<sup>38</sup>. »*

## MODÈLE DE SYSTÈME DE MANAGEMENT INTÉGRANT LE DÉVELOPPEMENT DURABLE APPLIQUÉ À L'ACTIVITÉ ÉVÉNEMENTIELLE (extrait du document de présentation de la norme ISO 20121<sup>39</sup>)



36. Jean-Christophe Graz, «Diplomatie et marché de la normalisation internationale», *L'Économie politique*, n° 13, janvier 2002, p. 52-66.

37. « ISO 20121, L'événementiel pour un développement durable », ISO, en ligne : <https://www.iso.org/fr/iso-20121-sustainable-events.html>.

38. Pauline Bodereau, « Intégration du principe de RSE en événementiel : le développement d'une démarche d'éco-conception », *Gestion et management*, 2020.

39. « Des événements "durables" avec ISO 20121 », ISO, Secrétariat central, 2012-7, en ligne.

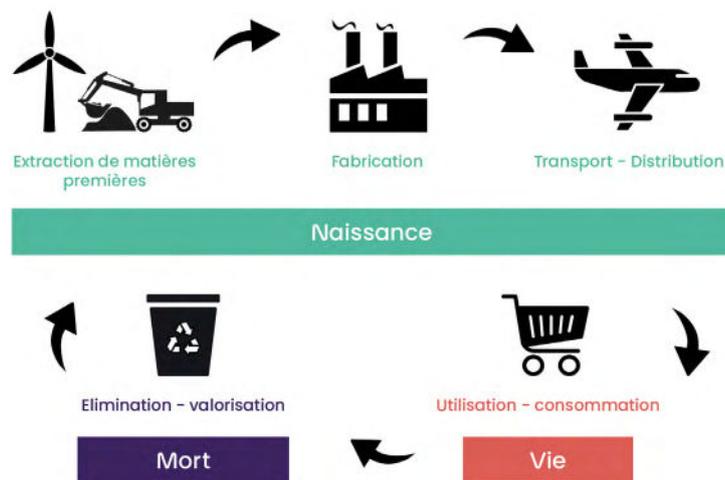
Des Rencontres Trans Musicales de Rennes pionnières en 2013<sup>40</sup> aux nouveaux certifiés de 2021 comme Jazz à Vienne<sup>41</sup>, ou encore l'Opéra de Lille<sup>42</sup>, le processus ISO et sa démarche de mesure couvrent l'ensemble du champ musical événementiel. Il convient cependant de préciser que la norme ISO 20121 ne couvre pas seulement un prisme environnemental, mais aussi des aspects sociaux et économiques d'après la taxonomie du développement durable. Cela explique en partie le fait que certains festivals, comme les Rencontres Trans Musicales de Rennes, bien que certifiés, souhaitent s'améliorer et préciser plus encore leur volet environnemental prenant exemple sur d'autres acteurs en la matière<sup>43</sup>.

### L'ANALYSE DU CYCLE DE VIE

Encore peu usité en France<sup>44</sup>, le principe d'analyse du cycle de vie (ACV) peut également être mobilisé jusque dans la filière musicale et renvoie à un « recensement et une quantification, tout au long de la vie des produits, des flux physiques de matière et d'énergie associés aux activités humaines. Elle en évalue les impacts potentiels puis interprète les résultats obtenus en fonction de ses objectifs initiaux<sup>45</sup> ».

L'ACV est employée en écoconception, la conception de produits qui respectent et qui intègrent dès les prémices le contexte environnemental. C'est une méthode d'évaluation des impacts environnementaux des produits – et des *process* – observant l'ensemble des activités qui participent à la fabrication, à l'utilisation, au transport et à l'élimination de ce produit<sup>46</sup>. La fin de vie d'un produit se trouve être l'opportunité d'une nouvelle utilisation, d'un nouvel usage, qui débouche sur un nouveau cycle de création. La réflexion est proche de celle du biomimétisme<sup>47</sup> qui convoque et transpose au service de l'humain l'aspect cyclique, régénératif, d'un écosystème vivant au sein duquel rien ne se perd, mais tout se transforme.

### LES DIFFÉRENTES ÉTAPES DE LA VIE D'UN PRODUIT, SCHÉMA DU CYCLE DE VIE<sup>48</sup>



40. « Le développement durable et solidaire aux #Trans2021 », Les Trans, 22 septembre 2021, en ligne : <https://www.lestrans.com/article/developpement-durable-et-solidaire/>.

41. « Jazz à Vienne engagé », Jazz à Vienne, 2022, en ligne : <https://www.jazzavienne.com/fr/festival/jazz-a-vienne-engage>; « Le printemps responsable », Le Printemps de Bourges, 2022, en ligne : <https://www.printemps-bourges.com/le-printemps-responsable/>.

42. « L'Opéra de Lille obtient la certification internationale ISO 20121 », Ville de Lille, Actualités, 2021, en ligne : <https://www.lille.fr/La-culture-en-continu/Actualites/L-Opera-de-Lille-obtient-la-certification-internationale-ISO-20121>.

43. Calixte de Procé, « À Rennes, les Trans Musicales accélèrent leur transformation écologique et solidaire », *Pioche !*, 29 septembre 2021, en ligne : <https://piochemag.fr/a-rennes-comment-les-trans-musicales-accelerent-leur-transformation-ecologique-et-solidaire/>.

44. Corinne Berneman, Charlotte Petit, « Festivals and Product Life Cycle : An Exploratory Study in the Rhône-Alpes Region », Groupe ESC Saint-Étienne, 2005.

45. « Qu'est-ce que l'ACV? », Économie circulaire, Ademe, 2022, en ligne : <https://www.ademe.fr/expertises/consommer-autrement/passer-a-l'action/dossier/analyse-cycle-vie/quest-lacv>.

46. Florence Gillet-Goinard, Christel Monar, « Outil 23. L'Analyse du cycle de vie (ACV) », *La boîte à outils Santé-Sécurité-Environnement. 64 outils et méthodes*, Dunod, 2019, p. 76-77.

47. Boëuf, Gilles, « Biomimétisme et bio-inspiration », *Vraiment durable*, vol. 5/6, n° 1-2, 2014, p. 43-55.

48. « L'analyse du cycle de vie d'un produit ou d'un service », Outils, Les Cahiers du développement durable, 2022, en ligne : <http://les.cahiers-developpement-durable.be/outils/analyse-du-cycle-de-vie/>.

Ce dispositif d'analyse de cycle de vie peut objectivement aider à la « macro-réflexion ». La méthode d'évaluation environnementale inspirée de l'ACV a déjà été utilisée pour comparer les moyens d'écoute du streaming musical (ordinateur et téléphone) et les types de services (audio et vidéo<sup>49</sup>). La méthode peut cependant aussi être consacrée à une échelle plus réduite et donc être mobilisable par une entreprise. Une étude de l'université de Calgary (2013) revient par exemple sur la qualité des tambourins aux cadres de plastique<sup>50</sup> qui ont une durée de vie limitée. Une étude vénézuélienne (2016) revient sur l'utilisation de technologies de chauffage durables de type biomasse chez un facteur instrumental<sup>51</sup>. L'ACV d'un vinyle, esquissée dans le monde anglo-saxon<sup>52</sup>, mais non soumise à une étude approfondie en France, pourrait s'avérer particulièrement pertinente.

## Contexte réglementaire

Outre les initiatives existantes en France, certaines lois ou projets de loi concernant l'environnement peuvent avoir un impact sur la filière musicale : la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire, le projet de loi de lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, la proposition de loi visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique en France, pour les principales.

### La loi Anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC)

Cette loi promulguée le 10 février 2020 a pour but de faire sortir de la dépendance du plastique jetable, mieux informer le consommateur, lutter contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire, agir contre l'obsolescence programmée, mieux produire<sup>53</sup>. La limitation de la production de déchets et l'action de transformer l'économie linéaire vers une économie circulaire ont un impact sur la filière de la musique au global que cela soit pour les acteurs du spectacle vivant musical et de variétés ou bien pour les acteurs de la musique enregistrée<sup>54</sup>. Du côté de la musique enregistrée, les labels et distributeurs doivent désormais anticiper sur leur gestion de stocks et mettre en place des filières de recyclage de CD et disques vinyle pour entrer dans les nouvelles normes fixées sur les invendus.

49. William Boffy, Jules Farjas, « Évaluation environnementale qualitative des technologies dématérialisées : illustration par le streaming musical », *Preprint*, Université des Technologies de Compiègne, 2019 ; Tabata, Tomohiro, et Tse Y. Wang, « Life Cycle Assessment of CO<sub>2</sub> Emissions of Online Music and Videos Streaming in Japan », *Applied Sciences* 11, n° 9 : 3992, 28 avril 2021.

50. Dunmade, Israel, « Environmental Profile Assessment of a Plastic Framed Tambourine Musical Instrument – A Lifecycle Approach », *Resources and Environment*, vol. 3 n° 5, 2013, p. 129-134.

51. Carlo Alessandro Castellaneli, « Sustainable Heating Technologies In a Musical Instruments Manufacturer : A Life Cycle Assessment (LCA) analysis », *Espacios*, vol. 37 (n° 22), 2016, p. 17.

52. Duncan Oswald, Steve Watson, « Setting the record straight : is streaming greener than vinyl? », *Insomnia*, 9 mars 2018, en ligne : <https://www.isonomia.co.uk/setting-the-record-straight-is-streaming-greener-than-vinyl/> ; Kirsten Stoller, « The lifecycle of a Vinyl Record », *Discogs Blog*, 7 août 2015, en ligne : <https://blog.discogs.com/en/cascade-record-pressing-2/> ; Sharon George, Deirdre Mckay, « The Environmental Impact of Music : Digital, Records, CDs Analysed », *The Conversation*, 10 janvier 2019.

53. « La loi Anti-gaspillage pour une économie circulaire : les mesures phares », Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, 4 janvier 2021, en ligne : <https://www.ecologie.gouv.fr/loi-anti-gaspillage>.

54. « Loi "économie circulaire" : quels impacts pour les festivals et structures culturelles? », Déchets, COFEEES, 13 février 2020, en ligne : <https://cofees.fr/loi-economie-circulaire-quels-impacts-pour-les-festivals-et-structures-culturelles/>.

La Fédération nationale des labels indépendants (Félin) explique en ces mots l'impact de la loi :

*« Concrètement, la mise en décharge et l'incinération des produits non alimentaires invendus seront donc interdites. À moyen et long termes, l'ensemble du secteur industriel devra repenser la gestion de ses stocks afin de réduire la surproduction.*

*Les labels et les distributeurs ne dérogent pas à la règle et doivent alors trouver des solutions pour leurs invendus (dons, recyclage...) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022.*

*Cependant, face à l'absence de collecte et d'une filière de recyclage ou de réutilisation, les premières sanctions arriveront dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024. En attendant, les labels et distributeurs sont censés tout mettre en œuvre pour ne pas détruire ou enfouir leurs invendus<sup>55</sup>. »*

Pour ce qui est des festivals et des lieux la loi codifie un certain nombre de pratiques déjà plus ou moins adoptées au sein des structures sur la gestion des déchets, l'interdiction des bouteilles en plastique, la création de points d'eau potable dans les ERP notamment.

## Code de l'environnement, section 4 : Bilan des émissions de gaz à effet de serre et plan climat-air-énergie territorial (articles L. 229-25 à L. 229-26)

La section 4 du Code de l'environnement (8 novembre 2019), en vigueur depuis le 9 novembre 2020, impose la réalisation d'un bilan d'émissions de GES à un certain nombre d'acteurs publics et privés.

*« I. – Sont tenus d'établir un bilan de leurs émissions de gaz à effet de serre :*

*1<sup>o</sup> les personnes morales de droit privé employant plus de cinq cents personnes ;*

*2<sup>o</sup> dans les Régions et départements d'Outre-mer, les personnes morales de droit privé employant plus de deux cent cinquante personnes ;*

*3<sup>o</sup> l'État, les Régions, les départements, les métropoles, les communautés urbaines, les communautés d'agglomération et les communes ou communautés de communes de plus de 50 000 habitants, ainsi que les autres personnes morales de droit public employant plus de deux cent cinquante personnes.*

*Les personnes mentionnées aux 1<sup>o</sup> à 3<sup>o</sup> joignent à ce bilan un plan de transition pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre présentant les objectifs, moyens et actions envisagés à cette fin et, le cas échéant, les actions mises en œuvre lors du précédent bilan. Ce bilan d'émissions de gaz à effet de serre et ce plan de transition sont rendus publics. Ils sont mis à jour tous les quatre ans pour les personnes mentionnées aux 1<sup>o</sup> et 2<sup>o</sup> et tous les trois ans pour les personnes mentionnées au 3<sup>o</sup><sup>56</sup>. »*

Avec sa Charte de viabilité environnementale, Live Nation France a lancé en 2019 la mesure de « tous les sites et les événements en direct détenus et exploités » et anticipe un effort aujourd'hui requis pour les seules structures avec un nombre élevé d'employées et d'employés qui cependant pourrait dans les années prochaines être étendu plus largement après des phases de sensibilisation et d'accompagnement.

55. « Loi anti-gaspillage : application au secteur de la musique enregistrée », Félin, 16 février 2022, en ligne : <https://fede-felin.org/2022/02/16/loi-agec-application-au-secteur-de-la-musique-enregistree/>.

56. « Code de l'environnement », section 4 : Bilan des émissions de gaz à effet de serre et plan climat-air-énergie territorial (articles L. 229-25 à L. 229-26), version en vigueur depuis le 9 novembre 2020, en ligne : [https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\\_lc/LEGIARTI000039369665/](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000039369665/).

## La loi Climat & Résilience

La loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant sur la lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets couvre de multiples sujets. Afin de dégager des axes de réflexion et dans un besoin de mise en contexte, le Gouvernement avait confié, en février 2021, une mission à Arnaud Leroy, président-directeur général de l'ADEME, et Agathe Bousquet, présidente de Publicis Groupe en France. Les auditions d'acteurs clés des secteurs des médias, de la communication et des principales filières d'annonceurs ont permis la conception d'un rapport remis à la ministre de la Transition écologique, au ministre de l'Économie et à la ministre de la Culture. Ce rapport ayant guidé le projet de loi final.

*« Elle prévoit notamment la création de "codes de bonne conduite" applicables aux acteurs du secteur – annonceurs comme médias – qui doivent prendre des engagements pour des publicités plus vertueuses sur le plan du climat et de l'environnement<sup>57</sup>. »*

Bien que la musique ou la filière musicale ne soient pas traitées, ni citées directement dans le rapport Bousquet-Leroy ni dans le texte de loi final, il est aisé de comprendre comment une loi encadrant les questions de publicité, les questions de déplacement, de rénovation thermique des bâtiments<sup>58</sup>, si elle est appliquée strictement, pourrait avoir une influence sur le secteur culturel et musical.

## La redevance copie privée sur les appareils reconditionnés

La proposition de loi sur l'écologie et le numérique a fait l'objet de débats en raison d'un article en particulier. Celui-ci prévoyait d'exonérer les téléphones reconditionnés de la copie privée, c'est-à-dire le droit de copier des œuvres en l'échange d'une redevance versée aux ayants droit. Cet article visait à favoriser le développement de l'industrie du reconditionnement. Selon la Sacem :

*« L'exonération de cette redevance représenterait 30 millions d'euros de pertes pour les ayants droit. Un accord a été trouvé entre les deux parties : le barème de la redevance copie privée représente pour un smartphone reconditionné en moyenne 2 % de son prix de vente. Un abattement de 40 % a été effectué sur les smartphones et de 35 % sur les tablettes par rapport aux barèmes applicables aux appareils neufs afin d'alléger la charge pesant sur l'industrie du reconditionnement tout en maintenant la rémunération de la copie privée<sup>59</sup>. »*

L'article a donc été amendé et validé par les députés le 10 juin 2021.

57. « Présentation du rapport Bousquet Leroy "Contrat climat pour une publicité plus responsable" », communiqué de presse, Ministère de la Culture, 10 juin 2021.

58. Jean-Noël Escudié, « Loi Climat et Résilience : ce qu'il faut retenir des mesures sur la rénovation thermique des bâtiments et les économies d'énergie », Banque des territoires, 4 janvier 2022, en ligne : <https://www.banquedesterritoires.fr/loi-climat-et-resilience-ce-qui-faut-retenir-des-mesures-sur-la-renovation-thermique-des-batiments>.

59. « La rémunération pour copie privée, mode d'emploi », *L'Info durable*, 8 juin 2021, en ligne : <https://www.linfodurable.fr/la-remuneration-pour-copie-privee-mode-demploi-27183>.

## Loi n° 2021-1485 du 15 novembre 2021 visant à réduire l’empreinte environnementale du numérique en France (REEN)

La loi puise ses objectifs et impératifs dans le rapport de la mission d’information sur l’empreinte environnementale du numérique, lancée à la fin de l’année 2019 par la commission de l’aménagement du territoire et du développement durable du Sénat. Elle s’articule autour de cinq grands axes :

- faire prendre conscience de l’impact environnemental du numérique;
- limiter le renouvellement des appareils numériques;
- favoriser des usages numériques écologiquement vertueux;
- promouvoir des *data centers* et des réseaux moins énergivores;
- promouvoir une stratégie numérique responsable dans les territoires<sup>60</sup>.

## Loi n° 2019-1100 du 30 octobre 2019 relative à la création du Centre national de la musique

Le point 5 de l’article 1 de la loi relative à la création du CNM précise qu’il a vocation à :

*« Favoriser la contribution du secteur de la musique et des variétés à la politique de l’État en matière de protection de l’environnement et de développement durable<sup>61</sup> ».*

L’existence de critères portant sur la protection de l’environnement et du développement durable renvoie l’établissement public à son rôle de « maison commune » et « plateforme ». Sujet transversal, la transition écologique dans sa mise en œuvre concerne l’ensemble de la filière.

La contribution du CNM se trouve clairement fléchée dans sa prise en charge par l’expertise transition écologique du pôle Veille, innovation et prospective, dans les contrats de filière ayant des critères de transition écologique<sup>62</sup> ou de transition énergétique<sup>63</sup>, dans la mise en place d’un mini-site transition écologique, dans le renouveau des formations estampillées transition écologique<sup>64</sup>, dans l’aide aux projets de transition écologique intégrée à la commission Structuration<sup>65</sup>.

60. « Loi du 15 novembre 2021 visant à réduire l’empreinte environnementale du numérique en France », Vie publique, 16 novembre 2021, en ligne : <https://www.vie-publique.fr/loi/278056-loi-15-novembre2021-reen-reduire-empreinte-environnementale-du-numerique>.

61. « Loi n° 2019-1100 du 30 octobre 2019 relative à la création du Centre national de la musique (1) », Légifrance, Journal officiel, 30 octobre 2019, en ligne : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000039295468/>.

62. « Sud Provence-Alpes-Côte d’Azur », aides territoriales, Centre national de la musique, 2021, en ligne : <https://cnm.fr/aides/les-aides-territoriales/sud-provence-alpes-cote-dazur/>; « Hauts-de-France », aides territoriales, Centre national de la musique, 2022, en ligne : <https://cnm.fr/aides/les-aides-territoriales/hauts-de-france/>.

63. « Nouvelle-Aquitaine », aides territoriales, Centre national de la musique, 2022, en ligne : <https://cnm.fr/aides/les-aides-territoriales/nouvelle-aquitaine/>.

64. « Les 360 du CNM : les sessions d’information pour amplifier votre carrière », service formations, Centre national de la musique, 2022, en ligne : <https://cnm.fr/les-360-du-cnm-les-sessions-dinformation-pour-amplifier-votre-carriere/#transition-ecologique>.

65. « Aide aux projets en faveur de la transition écologique », aides transversales, Centre national de la musique, 2022, en ligne : <https://cnm.fr/aides/aides-transversales-dinteret-general/aide-aux-projets-en-faveur-de-la-transition-ecologique/>.

# Contexte politique et institutionnel

La mise en œuvre de la transition écologique, sa prise en main par la filière musicale, vient des acteurs et structures innovantes, qui osent des expérimentations, des prises de risque, des hypothèses qui se transforment en projets ou actions concrètes. Si les spécialistes et professionnels du secteur musical sont absolument centraux, le poids du contexte politique et institutionnel, l'impact des incitations et sollicitations ne saurait être négligé, il peut même s'avérer structurant.

Si en France en 1974 la culture et l'environnement étaient réunis au sein d'un même ministère (le ministère des Affaires culturelles et de l'Environnement<sup>66</sup>), les deux sujets ont ensuite été séparés, voire mis « en silo ». Il faudra attendre 1992 pour qu'une impulsion internationale essaime et redynamise l'échelon national grâce au Sommet de la Terre de Rio et son Agenda 21 contenant des objectifs territoriaux (Régions, départements, communes, communautés de communes et d'agglomération). La Réunion mondiale de la culture en septembre 2002 à Porto Alegre aboutit à la rédaction d'un document de référence présenté comme « L'Agenda 21 de la culture » qui comporte un point associant « culture, durabilité et territoire<sup>67</sup> ». En 2005, l'initiative vient des festivals des Vieilles Charrues et des Rencontres Trans Musicales de Rennes<sup>68</sup>. Ce n'est qu'avec les années 2010 que l'État s'empare à nouveau structurellement et en association des sujets culture et environnement. En juillet 2010 a été adoptée la stratégie nationale de développement durable (SNDD). Elle a déterminé la politique française en matière de développement durable pour 2010-2013, dans le cadre du Grenelle de l'environnement. Une stratégie ministérielle de développement durable a été développée car :

*« Les champs de compétence du ministère de la Culture et de la Communication se situent à la croisée des chemins tracés par le développement durable, qu'il s'agisse de conservation des patrimoines, de politique architecturale, de diversité linguistique et culturelle, de création et de diffusion culturelle, d'éducation artistique ou de communication. Sa vocation de préserver les patrimoines les plus représentatifs et de préparer ceux de demain pour les générations futures dans les meilleures conditions possibles en est une illustration<sup>69</sup>. »*

À la suite de ces premiers pas, le ministère de la Culture et de la Communication a souhaité préciser sa démarche sous un spectre de références et principes de la responsabilité sociétale, sociale et environnementale des organisations dans la stratégie 2015-2020, qui est ainsi une stratégie RSO. Cette étape supplémentaire avait pour vocation de couvrir un :

*« volet sociétal (éducation artistique et culturelle, de la création et de la diffusion, de la protection et de la mise en valeur des patrimoines, de l'architecture, de l'enseignement), un volet social (démarche de lutte contre les discriminations et de promotion de la diversité), un volet environnemental (engagements liés à la réduction des gaz à effet de serre, la sobriété énergétique des bâtiments, le réemploi, la gestion de l'eau et des déchets, la biodiversité et la mobilité écoresponsable<sup>70</sup>) ».*

66. « L'histoire des ministères », Histoire, archives et documentation du ministère, Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, 23 mars 2022, en ligne : <https://www.ecologie.gouv.fr/lhistoire-des-ministeres>.

67. « Agenda 21 de la culture », Cités et Gouvernements locaux unis- Commission de culture, Culture 21, 8 mai 2004, en ligne : [https://www.agenda21culture.net/sites/default/files/files/documents/multi/ag21\\_fr.pdf](https://www.agenda21culture.net/sites/default/files/files/documents/multi/ag21_fr.pdf).

68. « Quel rôle pour la culture dans le développement durable ? », Artcena, 3 février 2022, en ligne : <https://www.artcena.fr/actualites-de-la-creation/magazine/enjeux/culture-et-developpement-durable/quel-role-pour-la-culture-dans-le-developpement-durable>.

69. « Stratégie-RSO », stratégie, développement durable, Ministère de la Culture, 28 février 2017.

70. « Le développement durable, un enjeu civilisationnel et culturel », Actualités, Ministère de la Culture, 24 mai 2017, en ligne : <https://www.culture.gouv.fr/Actualites/Le-developpement-durable-un-enjeu-civilisationnel-et-culturel>.

Les rencontres Culture et développement durable ont eu lieu avec le ministère de la Culture en 2017 au Palais de la Porte Dorée<sup>71</sup> et en 2018 au Théâtre national de Chaillot<sup>72</sup>. Le ministère y a réaffirmé des propos tenus lors de la charte de juillet 2018 quant à la « volonté de soutenir les festivals "exemplaires" sur différents plans : l'excellence et la diversité artistique, les efforts tarifaires, mais aussi l'empreinte territoriale et la responsabilité sociale et environnementale »<sup>73</sup>.

Ce type de réflexion a été maintenu lors du cycle des hautes études de la culture (CHEC) lors de ses sessions 2020-2021 « Écologie & culture » sous l'égide de Pierre Beffeyte, alors président du Festival d'Avignon. La synthèse du rapport du groupe I rendue publique s'intitule « Événements culturels temporaires et pratiques écoresponsables : relever le défi du temporaire durable ». À noter, une participation de Dominique Muller, délégué à la musique à la Direction générale de la création artistique (DGCA) du ministère de la Culture, signe d'une intégration de la musique dans les réflexions menées. Les discussions sont intéressantes à plusieurs égards. Elles font état des festivals, des concerts, des tournées artistiques et des problématiques afférentes (transports, conditions de production et le recyclage des matériaux, mais aussi en travaillant par la programmation à reconsidérer l'articulation entre les événements, leurs lieux d'ancrage et les pratiques culturelles qui leur sont liées, etc.<sup>74</sup>).

Certains points sont par ailleurs encore aujourd'hui au cœur des discussions de la filière musicale (clauses d'exclusivité, conception de calculateurs sectoriels, mise en réseau, etc.). Le plan Services publics écoresponsables, lancé suite au quatrième Conseil de défense écologique qui s'est déroulé le 12 février 2020, vise un changement de pratiques au quotidien pour les services publics et leurs agents. Dans leur fonctionnement et dans leurs missions, les équipes institutionnelles peuvent et doivent se référer à un socle de vingt mesures. Touchant ainsi plus de 2,4 millions de femmes et d'hommes dans les établissements publics et leurs opérateurs, il est question de mieux se déplacer, mieux gérer les ressources, mieux se nourrir, mieux protéger la santé des écosystèmes, mieux se chauffer<sup>75</sup>.

La création (au Journal officiel de la République française du 31 juillet 2020) d'un poste de Haut fonctionnaire chargé du développement durable au ministère de la Culture participe également à une structuration et à une harmonisation de la réflexion à l'échelon ministériel de l'ensemble des politiques culturelles et écologiques, une nouveauté<sup>76</sup>.

Les derniers éléments politiques et institutionnels notables sont la mise en place d'un soutien financier via l'appel à projets « alternatives vertes » (décembre 2021) issu du plan France Relance. Cet appel à projets qui en préfigure d'autres visait à :

*« soutenir des projets concrets mettant en avant de manière innovante, dans toute la chaîne de valeur des ICC (création, production, diffusion, fin de vie), une approche s'inscrivant pleinement dans le continuum de l'économie circulaire, des principes de l'écoconception aux stratégies de gestion de fin de vie »<sup>77</sup>,*

ainsi que la nouvelle politique d'accompagnement responsable des festivals<sup>78</sup> révélée par la ministre de la Culture Roselyne Bachelot-Narquin lors des derniers États généraux des festivals<sup>79</sup> sur laquelle nous reviendrons plus en aval de cet état des lieux.

71. « Rencontre Culture et développement durable, 10 mars 2017, Palais de la Porte Dorée », compte-rendu, 2017, en ligne : [https://www.culture.gouv.fr/content/download/166495/file/Rencontre%20Culture%20et%20DD\\_EPPPD-100317.pdf?inLanguage=fr-FR](https://www.culture.gouv.fr/content/download/166495/file/Rencontre%20Culture%20et%20DD_EPPPD-100317.pdf?inLanguage=fr-FR).

72. « L'éco-responsabilité, un enjeu pour les festivals de demain », *ID Cité*, 12 novembre 2018, en ligne : [https://www.idcite.com/L-eco-responsabilite-un-enjeu-pour-les-festivals-de-demain\\_a37825.amp.html](https://www.idcite.com/L-eco-responsabilite-un-enjeu-pour-les-festivals-de-demain_a37825.amp.html).

73. « L'éco-responsabilité, un enjeu pour les festivals de demain », *Musiques Actuelles*, 11 novembre 2018, en ligne : <https://musiquesactuelles.net/leco-responsabilite-un-enjeu-pour-les-festivals-de-demain/>.

74. Pierre Beffeyte, « Événements culturels temporaires et pratiques écoresponsables : relever le défi du temporaire durable », synthèse du rapport du groupe I, Cycle des Hautes études de la culture, « Écologie et culture », session 2020-2021.

75. « Les services publics écoresponsables », Stratégie de transition pour le développement durable, Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, 27 avril 2022.

76. Olivier Lerude, nomination au Journal officiel de la République française, 31 juillet 2020, en ligne : <https://jorfsearch.steinertriples.fr/name/Olivier%20Lerude>.

77. « Appel à projets "Alternatives vertes" », Aides et démarches, Ministère de la Culture, 2021, en ligne : <https://www.culture.gouv.fr/Aides-demarches/Appels-a-projets/Appel-a-projets-Alternatives-vertes>.

78. « Accompagnement des festivals – nouvelle stratégie de l'État pour 2022 et politique écoresponsable », Actualités, Ministère de la Culture, 15 décembre 2021, en ligne : <https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Occitanie/Actualites/Actualite-a-la-une/Accompagnement-des-festivals-nouvelle-strategie-de-l-Etat-pour-2022-et-politique-eco-responsable>.

79. « Déplacement de Roselyne Bachelot-Narquin à Toulouse, mercredi 1<sup>er</sup> décembre », Actualités, Ministère de la Culture, 1<sup>er</sup> décembre 2021, en ligne : <https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Occitanie/Actualites/Actualite-a-la-une/Deplacement-de-Roselyne-Bachelot-Narquin-a-Toulouse-mercredi-1er-decembre>.



---

02.

## LES DIVERSES STRATES DE STRUCTURATION DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DE LA FILIÈRE MUSICALE

# Avant la structuration, les expériences novatrices (2005-2010)

La période 2005-2010 aura été celle d'innovations, d'expérimentations à bas bruit qui ont permis l'essaimage de pratiques aujourd'hui répandues.

La dynamique chez les acteurs événementiels français (orientée vers la notion de développement durable plus que vers la transition écologique *stricto sensu*) pourrait avoir véritablement débuté, comme mentionné ci-dessus, en septembre 2005. La première rencontre Trans Musicales/Vieilles Charrues et de six autres festivals bretons a eu pour effet la réalisation d'un Agenda 21 des festivals, dans une perspective de développement de bonnes pratiques et de mutualisation<sup>80</sup>. Cette démarche de concertation et de dialogue est à l'origine le 10 juillet 2009 de la signature d'une Charte des festivals engagés pour le développement durable et solidaire en Bretagne par seize festivals, en partenariat avec cinq collectivités territoriales et l'ADEME Bretagne, agence de la transition écologique. Sur la base et l'émanation directe de cette charte est né le Collectif des festivals engagés pour le développement durable et solidaire en Bretagne en novembre 2009. En 2022, le Collectif compte plus de trente adhérents, signataires de la Charte, et emploie des salariés.

L'association Poitiers-Jeune qui avait noué le dialogue avec l'ADEME dès 2002 anticipait déjà avec son festival Les Expressifs, des efforts et questionnements sur le passage de gobelets en plastique jetable au lavable. Chaque année furent rajoutées de nouvelles mesures de transition : « mise en place du tri sélectif, cendriers de poche, collecte des déchets de cuisine, récupération de mobilier<sup>81</sup> », tout en impliquant les bénévoles dans la prise de décision, transformant le festival en un véritable écofestival avant l'heure.

Des festivals à la dimension plus importante ont également pu servir de locomotive. En 2007, les Vieilles Charrues ont fait appel au CPIE Pays de Morlaix-Trégor pour la prise en charge de l'information et de la sensibilisation au tri sélectif des festivaliers, en partenariat avec les Écotri (centre de tri de Glomel/Ateliers fouesnantais), avec le soutien d'Éco-Emballage. Ce sont seize bénévoles sur quatre jours qui ont œuvré<sup>82</sup>. L'effort loin d'être anecdotique se retrouve dans les chiffres de mesure post-festival. En effet, cette gestion éclairée du traitement des déchets, de leur prévision a permis de récolter 134 tonnes de déchets contre 180 tonnes les années précédentes<sup>83</sup>.

Les Eurockéennes de Belfort ont fait de la biodiversité la « grande cause » de leur édition 2010 en relayant la campagne « La biodiversité c'est ma nature », initiée par six ONG (Comité français de l'UICN, Fondation Nicolas Hulot, France Nature Environnement, Ligue ROC, LPO, WWF<sup>84</sup>). Au-delà de cet effet d'annonce et de la présence d'un stand « La biodiversité c'est ma nature » pour lire et signer l'Appel citoyen pour la biodiversité ainsi que s'informer sur les moyens d'agir, le festival belfortain avait mis en place le tri des déchets avec Éco-emballages, recyclage de téléphones mobiles, développement de l'écomobilité, évaluation de la démarche développement durable<sup>85</sup>.

80. « Qui sommes-nous? », Le Collectif des festivals, 2021, en ligne : <https://www.lecollectifdesfestivals.org/collectif/collectif-des-festivals/>.

81. « Le guide de l'éco-communication. Pour une communication plus responsable », Collectif Ademe, Eyrolles, 2007.

82. « Le CPIE aux Vieilles Charrues », Ulamir CPIE, juillet 2007, en ligne : <http://www.ulamir.com/spip.php?article101>.

83. Audrey Meyer, « Éphémère mais durable! », *Bulletin Oeconomia Humana*, volume 9, n° 6, juillet-août 2011.

84. « L'Appel citoyen pour la Biodiversité s'affiche aux Eurockéennes 2010 », communiqué de presse, France Nature Environnement, 16 juin 2010.

85. David Naulin, « Les Eurockéennes de Belfort : le Festival s'engage pour plus de solidarité », Cdurable.info, 29 juin 2010, en ligne : <https://cdurable.info/Eurockeenennes-de-Belfort-Environnement-Solidarite-Eco-citoyennete,2688.html>.

*Des structures comme Les Connexions (association de développement durable en milieu festif) se sont également spécialisées sur ce type d'intervention lors des festivals (comme aux Méditerranéennes de Leucate ou au festival Couvre-feu de Corse), venant avec leur signalétique et leurs équipes sur le terrain. « La pédagogie prend souvent un aspect ludique, avec des poubelles géantes et des concours de "lancer de déchets", une consommation offerte pour 50 gobelets ramassés, ou encore un jeu de l'oie géant sur le développement durable (comme au festival rennais Quartiers d'été)<sup>86</sup>. »*

Preuve du succès s'accumulant des premières démarches de transition écologique et de l'approbation des publics en France comme à l'étranger, Yourope (fondé en 1998), association de festivals européens, a lancé en 2008 sa démarche Green'n'Clean, ainsi que ses prix annuels du même nom récompensant les événements les plus respectueux de l'environnement<sup>87</sup>. Durant la même période fut créé A Greener Festival Award<sup>88</sup> puis le Green Music Award<sup>89</sup> et le Green Music Business Award<sup>90</sup>. Filière musicale et transition écologique étaient devenues des sujets européens.

## Des années 2010 à l'apparition du SARS-CoV-2 : montée en compétence et transmission

*« Le 17 novembre 2010, dans le cadre du sommet mondial des dirigeants locaux et régionaux – 3<sup>e</sup> congrès mondial de CGLU, le bureau exécutif de Cités et gouvernements locaux unis a approuvé la position politique faisant de la culture le quatrième pilier du développement durable<sup>91</sup>. »*

« Comment ensemble, mettre la culture au cœur du développement durable ? » Telle était la question centrale les 23 et 24 novembre 2011 du Forum ouvert territorial Bretagne, Basse-Normandie, Pays de la Loire. Ces rencontres territoriales s'adressaient aux acteurs du spectacle vivant, élus et professionnels des collectivités territoriales, acteurs de filières. Le but était de pousser une « démarche innovante qui s'organise autour d'ateliers participatifs permettant de favoriser la mobilisation de chacun dans un esprit de collaboration et de créativité<sup>92</sup> », tout en tirant bénéfice des expériences des spécialistes de l'éducation, du sport, de l'environnement, du tourisme, des universités, de la recherche, de la coopération internationale, de citoyens.

La mise en place de ce type de format, d'ouverture au dialogue, très demandés par les professionnels dans une optique de partage de bonnes pratiques s'est diffusée sur l'ensemble du territoire français et a permis l'éclosion de chartes et référentiels communs<sup>93</sup>.

86. Mathias Milliard, « Musiques, développement durable et solidarités pour des musiques écologiques, équitables et solidaires », *L'Encyclopédie du développement durable*, éditions des Récollets, n° 67, juin 2008.

87. « Eco-friendly festivals awarded », Complete Music Update, éditorial, 2 juin 2010, en ligne : <https://completemusicupdate.com/article/eco-friendly-festivals-awarded/>.

88. « AGF Awards, What is it ? », A Greener Festival, en ligne : <https://www.agreenerfestival.com/agf-awards/a-greener-festival-award/>.

89. <https://www.agreenerfestival.com/agfblog/morten-gets-the-green-award/>.

90. « Background on the EFA-Green Operations Award », GO Group, 2012, en ligne : <http://go-group.org/?p=579>.

91. Jean-Michel Lucas, Doc Kasimir Bisou, *Culture et développement durable*, éditions Irma, collection « \*évolutic », 2012.

92. « Comment ensemble, mettre la culture au cœur du développement durable ? », Irma, en ligne, 17 novembre 2011.

93. « Référentiel DD des festivals », Le Pôle, 29 juin 2016, en ligne : <https://lepole.asso.fr/article/1375/referentiel-dd-des-festivals>; Julien Delarue, « Les festivals deviennent écolos », *Zinfos974*, 5 octobre 2010, en ligne : [https://www.zinfos974.com/Les-festivals-deviennent-ecolos\\_a21792.html](https://www.zinfos974.com/Les-festivals-deviennent-ecolos_a21792.html).

## Amplification des logiques de rassemblement et émergence de cadres normatifs

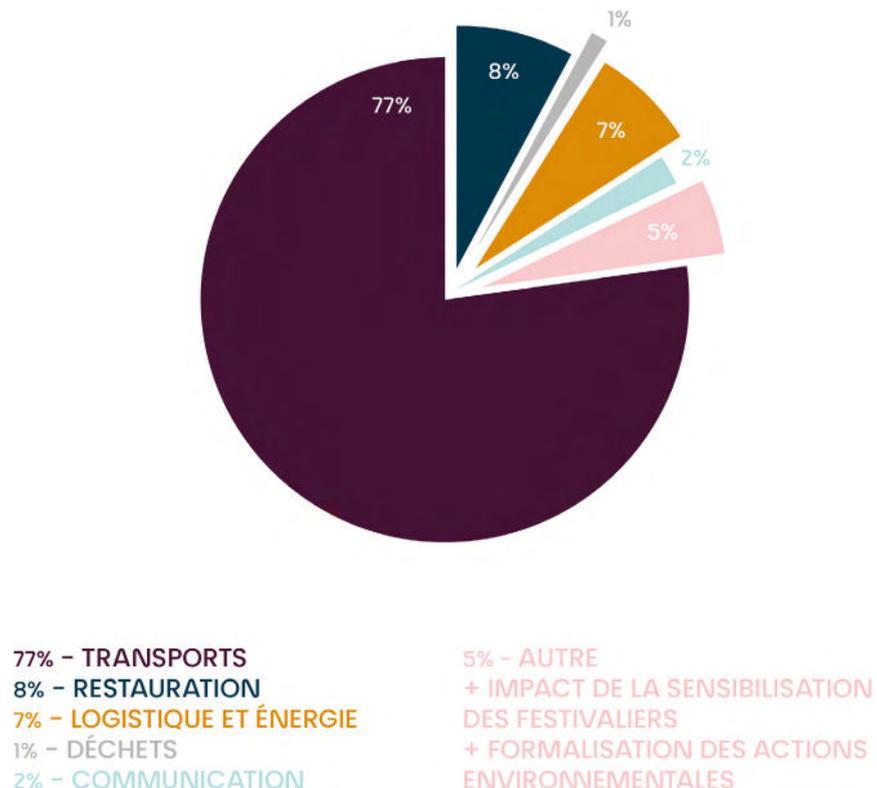
Signe de la progression de l'acculturation de la filière musicale aux sujets de transition écologique et du besoin d'un cadre structurel plus fort, la norme ISO 20121 fut finalisée en 2012. Cette annonce a été suivie par des réflexions multiples et dès lors le terme de « bilan carbone » a commencé à être évoqué pour les structures du secteur musical, voire des événements de type festivals.

Les travaux concernant la norme ayant débuté plus en amont, il n'est pas surprenant de voir la publication du document du cabinet de conseil EneRis de juillet 2011 intitulé « Événements & environnement : les meilleures pratiques environnementales des festivals de musique ». Produit à partir de multiples entretiens (Rock en Seine, Rencontres Trans Musicales de Rennes, Francofolies, Printemps de Bourges, Muzik'elles, Eurockéennes, Nuits Sonores, Marsatac, etc.), le document a cela d'innovant qu'il convoque un festival témoin qui :

*« est un festival fictif, qui va servir de fil conducteur à notre lecteur tout au long de ce guide. Il permettra d'illustrer les impacts quantitatifs des meilleures pratiques environnementales. Pour concevoir le Festival Témoin, nous avons analysé plusieurs bilans carbone® de festivals français réalisés dans les trois dernières années<sup>94</sup> ».*

Il est question de transport, de restauration, de logistiques, d'énergie, de déchets, de communication, d'étude d'impact de la sensibilisation, de formalisation d'actions en plan stratégique. Des thématiques qui sont devenues des préoccupations centrales au-delà du secteur événementiel pour la filière, à des degrés différents.

### RÉPARTITION DES ÉMISSIONS DE GES DU FESTIVAL TÉMOIN (extrait du document d'EneRis, 2011).



94. Grégory Chapron, Donald Pontabry, *Événements & environnement : les meilleures pratiques environnementales des festivals de musique*, guide, EneRis, 2011.

Cette période est aussi celle de l'apparition, de la médiatisation et du travail de l'association The Shift Project : proposition de feuille de route européenne pour la réduction de GES<sup>95</sup> et création du premier indicateur carbone de la consommation des Français<sup>96</sup>.

En 2013 s'est déroulée la conférence internationale du GO (Green Operations) Group, structure européenne œuvrant à la transition écologique de l'industrie musicale. À cette occasion, Bruno Rebelle, directeur général et cofondateur de l'agence de conseil en développement durable Transitions, a dit :

*« Il est toujours important que les acteurs qui ont envie de faire progresser la cause du développement durable se retrouvent, échangent, enrichissent leurs propres pratiques. On est face à des enjeux qui sont d'une telle ampleur que se rassembler pour se dire que tous ensemble, on va arriver à faire bouger les choses, c'est important<sup>97</sup>. »*

Ce propos résume bien l'état d'esprit des professionnels de la filière qui, dès 2012, ont fondé le collectif R2D2, pour Collectif des réseaux régionaux d'accompagnement au développement durable. Composé de neuf plateformes régionales, le collectif conseille et accompagne les acteurs culturels de l'événementiel dans leur mise en œuvre de pratiques de transition écologique. La coopération et l'échange de bonnes pratiques permettent en effet une meilleure structuration de leurs activités respectives. Représentatif à l'échelle nationale du conseil en écoévénements, le réseau R2D2 est devenu un interlocuteur privilégié sur cette thématique pour les pouvoirs publics<sup>98</sup>.

Avant le collectif R2D2, les Biennales internationales du spectacle (BIS) à Nantes ont pu servir d'agora aux débats naissants de toute une filière. Peu après le Sommet de Copenhague, Nicolas Marc, producteur des BIS, décidait de conférer en 2010 aux sujets de durabilité une place spécifique. Cela s'est traduit par la création d'un espace dédié, des rencontres et des dialogues qui permettaient aux professionnels présents de se confronter à de nouveaux savoirs et partenaires. Pour l'édition 2022 annulée en raison de la crise sanitaire, l'espace DD était supposé, entre autres, accueillir des tables rondes sur la formation à la direction technique écoresponsable, le fonds d'aide pour des arts vivants responsables (FAAR), la valorisation des compétences RSE<sup>99</sup>.

## De nouveaux concepts influant sur la pratique : low-tech et anthropocène

La transition écologique de la filière musicale ne saurait être cantonnée au secteur de l'événementiel. Si les festivals – et les salles dans une moindre mesure – ont su s'imposer grâce à des initiatives et expériences innovantes, c'est que le format condensé d'une prise de risque sur quelques jours est le plus propice aux expérimentations de courtes durées, sur le transport, l'alimentation, l'énergie – des choses généralement plus ardues à instaurer au sein de structures ou d'activités plus inertielles. Certaines limites structurelles ou organisationnelles ne sont cependant pas des freins à la capacité de transformation d'autres secteurs.

95. « Feuille de route européenne pour la réduction des émissions de GES », The Shift Project, 16 mars 2011, en ligne : <https://theshiftproject.org/article/feuille-de-route-europeenne-pour-la-reduction-des-emissions-de-ges/>.

96. « ECO<sub>2</sub> Climat : l'indicateur carbone des français », The Shift Project, 9 mars 2011, en ligne : <https://theshiftproject.org/article/eco2-climat-lindicateur-carbone-des-francais/>.

97. Alice Dubot, Oriane Laromiguière, « Décibels durables, les festivals donnent le la », Slate, 29 juin 2013, en ligne : <http://www.slate.fr/story/74343/festivals-developpement-durable>.

98. « R2D2, un collectif pour rendre les événements plus résilients », Centre national de la musique, en ligne : <https://cnm.fr/r2d2-un-collectif-pour-rendre-les-evenements-plus-resilients/>.

99. « L'espace DD, visions durables pour la culture », BIS 2022, en ligne : <https://www.bis2022.com/programme/espace-dd/>.

L'ouvrage *L'âge des low-tech* (2013) de Philippe Bihouix a eu une importance notable car il témoigne d'un changement de paradigme. Il affirme notamment que :

*«face aux signaux alarmants de la crise globale; croissance en berne, tensions sur l'énergie et les matières premières, effondrement de la biodiversité, dégradation et destruction des sols, changement climatique et pollution généralisée, on cherche à nous rassurer. Les technologies "vertes" seraient sur le point de sauver la planète et la croissance grâce à une quatrième révolution industrielle, celle des énergies renouvelables, des réseaux intelligents, de l'économie circulaire, des nano-bio-technologies et des imprimantes 3D. Plus consommatrices de ressources rares, plus difficiles à recycler, trop complexes, ces nouvelles technologies tant vantées nous conduisent pourtant dans l'impasse. Ce livre démonte un à un les mirages des innovations high-tech, et propose de prendre le contre-pied de la course en avant technologique en se tournant vers les low-tech, les "basses technologies". Il ne s'agit pas de revenir à la bougie, mais de conserver un niveau de confort et de civilisation agréables tout en évitant les chocs des pénuries à venir<sup>100</sup>».*

Loin d'être anecdotique, cette vision de la création a influé sur le milieu artistique et musical. De la réflexion sur l'acte de création en lui-même comme en 2012 lors du festival Exit à Créteil avec

*«l'orchestre mécanique de Pierre Bastien qui égrène ses délicates notes. "Alors qu'elles sont d'ordinaire conçues pour faire plus qu'un humain, mes machines musicales font plutôt moins", commente l'artiste. "Il y a eu un énorme engouement pour le numérique, la programmation informatique, l'interactivité", constate le plasticien sonore Pierre-Laurent Cassière. Aujourd'hui, on a cette magie dans nos poches. La technologie est devenue banale<sup>101</sup>».*

C'est aussi le cas, en 2016, avec l'Ircam (Institut de recherche et coordination acoustique/musique) qui a organisé lors du festival ManiFeste un cycle de réflexion sur le «recours à des technologies joyeusement rudimentaires<sup>102</sup>».

Certaines start-ups françaises ont également profité de cette émulation intellectuelle et ont pris un virage d'inspiration *low-tech*, se sont mises à proposer des services et produits inédits alimentant la dynamique de transition écologique. Nous pouvons penser à l'initiative portée par Pikip Solar Speakers à l'origine d'un module de cabine DJ fonctionnant à l'énergie solaire et cinétique (via un vélo) ou bien à Lu Sound, professionnel de systèmes de sonorisation haut de gamme, et ses concepts innovants de système son «*line array*» à faible consommation électrique.

#### QUELQUES AUTRES INITIATIVES LOW-TECH FRANÇAISES :

- La Coulisse, société clermontoise spécialisée dans l'événementiel, « propose des solutions autonomes de production d'énergie verte à destination du spectacle. Ces systèmes permettent, grâce à des armoires ou des valises composées de piles rechargeables alimentées par des panneaux solaires, de générer suffisamment de puissance pour des concerts complets. »;
- le projet porté par Madame Pee d'urinoir féminin bien plus économe en termes d'utilisation d'eau que les toilettes chimiques classiques trouve sa place dans un nombre croissant de festivals musicaux.
- le composteur électromécanique Upcycle permet par le compostage local la valorisation de bio-déchets, une innovation qui pourrait trouver sa place auprès de salles ou lieux de concerts pérennes.

Dans le renouveau théorique et l'attention portée à certains concepts qui caractérisent l'époque, s'est développé un courant d'études autour de la problématique d'*anthropocène* qui renvoie à «l'état de la planète tel qu'il résulte de l'impact désormais massif, sur un temps court, des activités humaines<sup>103</sup>». Sans surestimer l'influence qu'il possède, ce concept et les chercheurs qui le travaillent nous permettent cependant d'analyser autrement la place de la filière musicale au sein de cette transition écologique.

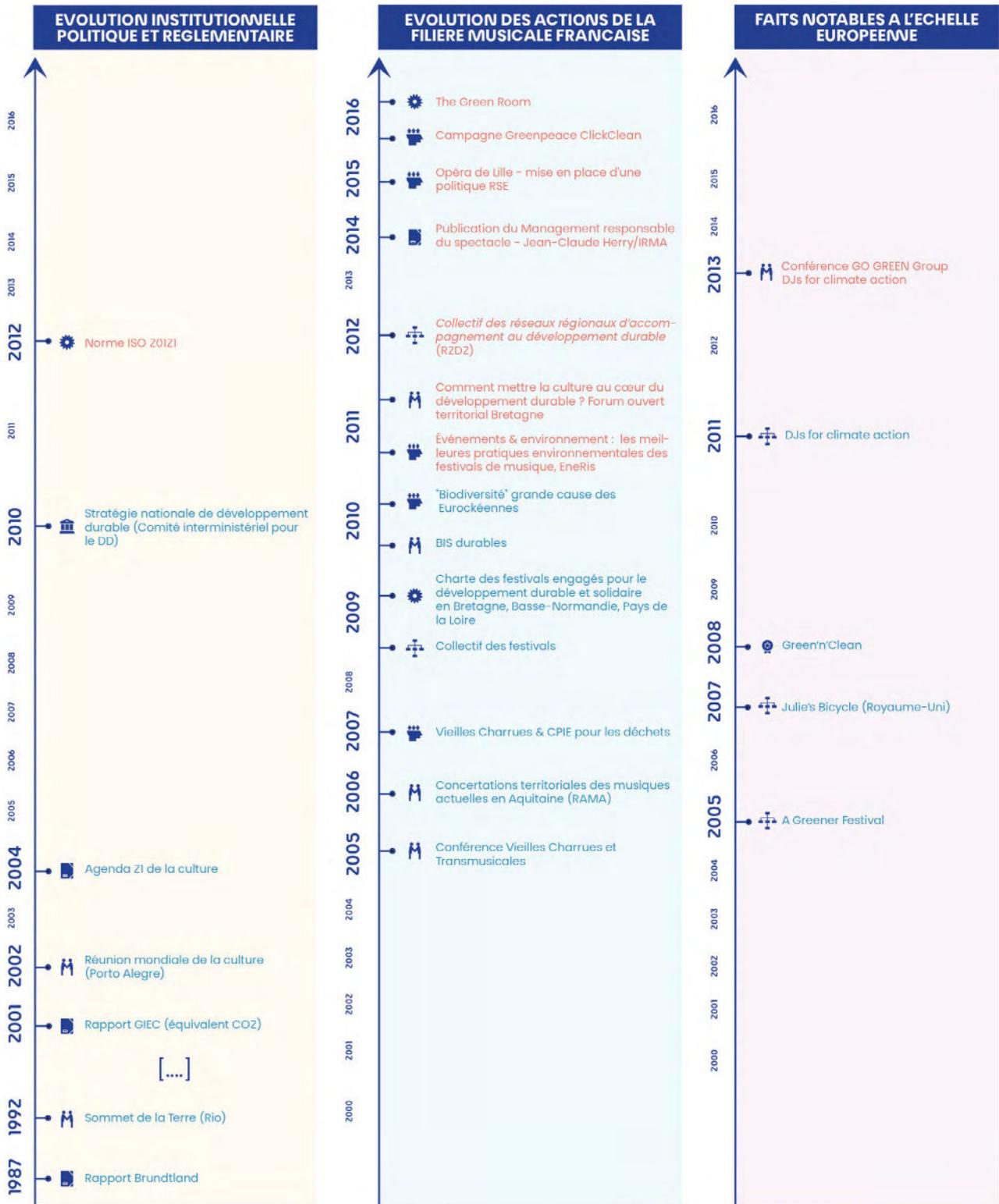
100. Philippe Bihouix, *L'âge des low techs*, Seuil, 2014.

101. Marie Lechner, «Low tech, pas toc», *Libération*, 10 mars 2012.

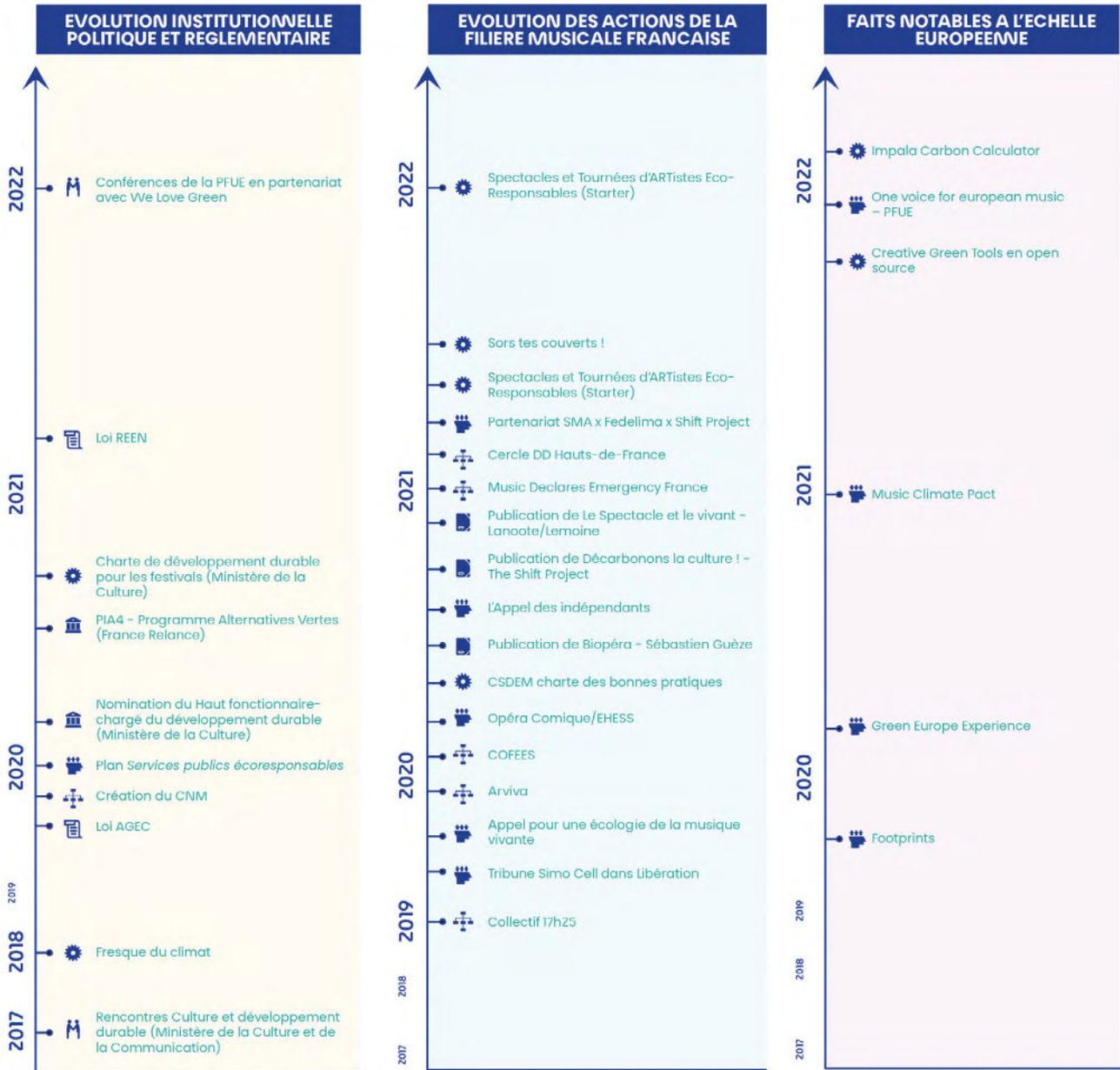
102. Emmanuel Tellier, «ManiFeste : au festival de l'Ircam, la musique opère un virage low-tech», *Télérama*, 10 juin 2016.

103. Dominique Bourg, «Chapitre 4. Anthropocène, questions d'interprétation», Rémi Beau éd., *Penser l'Anthropocène*. Presses de Sciences Po, 2018, p. 63-76.

## STRUCTURATION DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DANS LA MUSIQUE 1/2



## STRUCTURATION DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DANS LA MUSIQUE 2/2



### LÉGENDE

- Rapport / Ouvrage
- Réglementation
- Rencontres
- Démarche / Formation / Sensibilisation
- Outil
- Structure
- Récompense
- Politique

- 2005-2010 = Les expériences novatrices
- 2011-2016 = Montée en compétences et transmission
- 2017-2022 = Consolidation et changement d'échelle

François Ribac, maître de conférences, compositeur et spécialiste du sujet, explique en 2017 :

*« Pour nombre de géologues, de climatologues, de philosophes, d'historien-nes, de sociologues, d'écologistes, d'ONG(s), notre planète est désormais entrée dans l'ère de l'anthropocène. Quelles que soient les discussions pour situer les débuts de cette séquence, l'idée commune est que les activités humaines ont désormais un impact déterminant sur le système terrestre. Le recours massif aux énergies fossiles provoque le réchauffement de la planète et ses conséquences, la disparition rapide et croissante d'un nombre considérable d'espèces végétales et animales, la fonte des glaciers et de la banquise, l'élévation du niveau de la mer, des épisodes climatiques extrêmes, la paupérisation de territoires, des migrations forcées. Face à cette révolte de la "nature", il importe non seulement de se désengager des énergies fossiles, mais aussi de reconsidérer la cosmogonie qui soutient cette façon de façonner le monde : la modernité<sup>104</sup>. »*

L'emploi du terme « anthropocène » sert alors à expliquer que « le coût écologique de la musique n'est pas différent que celui d'autres sphères sociales, et que certains éléments de la modernité, par exemple la reproduction sonore, peuvent être compatibles avec une transition socio-écologique<sup>105</sup> ».

Une critique est cependant nécessaire, estime Ribac qui pense que l'« on peut changer le monde à partir de chez soi », comme le montre le mouvement des *smart cities* ou villes intelligentes, mais qu'« il est trop tard pour le développement durable dans le spectacle ». Ceci, à moins que des processus démocratiques soient initiés afin de réfléchir à de nouvelles pratiques, et que les artistes mobilisent leurs compétences (produire des récits, des fictions, et leur donner vie devant des publics) au service de la transition écologique<sup>106</sup>.

La transition écologique doit donc se traduire en œuvres, en actions concrètes et ne saurait être décorrélée de l'expérience humaine, du commun, de la nécessité d'associer public et artistes.

## La transmission par le management et la médiatisation

Avec la diffusion du concept de RSE, des entreprises ont changé certaines façons de faire. La transition écologique et les préoccupations environnementales se sont donc répandues jusqu'à modifier les théories de gestion et de management. En 2014, l'Irma, le centre d'information et de ressources pour les musiques actuelles proposait ainsi un ouvrage de Jean-Claude Herry intitulé *Le Management responsable du spectacle*. Édité dans la collection « Les pratiques des métiers de la musique » il fut le premier ouvrage traitant de l'intégration des principes de développement durable à destination des professionnels du spectacle, de la culture et de l'événementiel<sup>107</sup>.

En 2016, le Pôle de coopération pour les musiques actuelles en Pays de la Loire communique sur l'organisme de formations administratives et culturelles ARTES, qui a vu le jour en 2005 à Nantes grâce à Cyrille Bureau. Il est question de diffusion, d'administration, de gestion et de management culturel « précurseur dans les formations développement durable<sup>108</sup> ». Les professionnels se voient donc petit à petit proposer dans le renouveau du management, des accompagnements et de nouvelles méthodes de fonctionnement.

En 2016, la campagne Greenpeace #ClickClean et son rapport « Vos apps sont-elles écolos<sup>109</sup> ? » ont permis de questionner l'incidence du numérique dont l'impact environnemental se pose désormais clairement<sup>110</sup>.

104. François Ribac, « Musique et arts de la scène dans l'anthropocène : quels bilans ? Quel avenir ? », Séminaires Recherche et technologie, Ircam (Institut de recherche et coordination acoustique/musique), 15 novembre 2017.

105. *Ibid.*

106. « Les arts du spectacle et la musique face aux défis écologiques », compte-rendu, 2<sup>e</sup> Forum Entreprendre dans la culture, Nouvelle-Aquitaine, 22 novembre 2019.

107. Jean-Claude Herry, *Le Management responsable du spectacle. Comment intégrer les principes de développement durable à son activité*, Éditions Irma, 2014.

108. Anne-Sophie Bertier, « Artes & Cyrille Bureau un acteur incontournable de la formation », Le Pôle, 25 juillet 2016, en ligne : <https://lepole.asso.fr/article/1389/artes-cyrille-bureau>.

109. Gary Cook, et al, « Clicking Clean Who Is Winning the Race to Build a Green Internet? », rapport, Greenpeace, janvier 2017.

110. « Les impacts du smartphone : un téléphone pas si smart pour l'environnement », guide, Ademe, France Nature Environnement, édition septembre 2017.

iTunes, Google Play, Apple Music, Amazon Music, MelOn, Naver, Spotify, Genie et Soundcloud y sont rangés selon leur approvisionnement en énergies renouvelables, leur transparence énergétique et leur efficacité énergétique. Si cette initiative présente des limites réelles en termes de méthodologie (dans ce cas, elle n'évalue que l'impact des *data centers*), son retentissement a eu le mérite de mettre la lumière sur le caractère non neutre du numérique sur l'environnement.

## INFOGRAPHIE DE L'IMPACT ÉNERGÉTIQUE DE SERVICES DE STREAMING AUDIO/MUSICAL

(extrait du document *Clicking Clean*, Greenpeace, 2017)

	ITUNES	NPR	PANDORA	SOUNDCLOUD	SPOTIFY	PODBBANG
Final Grade						
 Clean Energy Index	83%	17%	13%	17%	56%	2%
 Natural gas	4%	24%	32%	24%	15%	19%
 Coal	5%	30%	20%	30%	14%	39%
 Nuclear	5%	26%	27%	26%	10%	31%
Emergency Transparency	A	F	F	F	F	F
Renewable energy commitment & Siting policy	A	F	F	F	F	F
Energy efficiency & Mitigation	A	F	F	F	F	F
Renewable Procurement	A	F	F	F	C	F
Advocacy	B	F	F	F	F	F

Dans la continuité de cette initiative, The Shift Project a été auditionné en 2017 par la commission Villani sur l'intelligence artificielle, et ce fut pour l'association le moment de partager ses réflexions sur l'augmentation de la consommation énergétique du numérique comme en témoigne la synthèse « Intelligence artificielle, numérique et environnement » de Hugues Ferreboeuf<sup>111</sup>. Le sujet de la filière musicale n'y est certes pas directement abordé, mais il le sera dans les rapports futurs du think tank et d'autres acteurs. De fait, l'éruption puis la médiatisation de ces questionnements fut le premier pas vers un transfert réflexif sectoriel.

# Les années Covid comme années charnières et bascules : l'émergence de nouvelles initiatives

## Le chamboulement de la crise sanitaire

2020 et 2021 ont été deux années clés pour la transition écologique de la filière musicale. La situation de crise provoquée par la propagation du SARS-CoV-2, paralysant l'ensemble du pays et au-delà, était inédite. L'interdiction faite aux publics de se déplacer pour limiter la diffusion du virus, la fermeture des lieux de culture, l'annulation des grands événements de type festivals, le repli sur la sphère individuelle, privée, et le développement d'autres modes de consommation ont été source d'inquiétudes, d'incertitudes, parfois d'opportunités parfois de ruptures pour une filière musicale forcée en grande partie au repos, à l'inactivité et à l'attente. Au 26 mai 2020, la situation était préoccupante :

*« Les résultats montrent que plus de 90 % des lieux culturels sont pris au porte-monnaie, avec des pertes de recettes liées à l'épidémie. Interrogés du 11 au 15 mai, ils sont 40 % à l'arrêt et sans visibilité sur la reprise de leur activité. Ils sont aussi 27 % à craindre pour leur survie. Les mots employés sont durs : une situation qui est et "sera compliquée", des artistes et associations "très démunis et sans perspectives et soutiens réels" avec la menace de "danger d'extinction" [...]»<sup>112</sup>.*

Dans sa note de synthèse du 4 octobre 2021, Jean-Philippe Thiellay, président du CNM, offre cependant un constat plus rassurant :

*« Depuis le début de l'année, les aides transversales (fonds de solidarité, dispositif charges fixes, activité partielle...) auront eu un effet puissant, et force est de constater que la casse a été limitée. Bien sûr, les revenus ont été réduits, des emplois ont été supprimés ou n'ont pas été créés; mais il n'y a pas eu de faillites, de disparitions d'associations ou d'entreprises, de mouvements de rachats et de concentration<sup>113</sup>. »*

111. Hugues Ferreboeuf, « Intelligence artificielle, numérique et environnement », synthèse du 12/10/2017 par la mission Villani – IA, The Shift Project, 5 novembre 2017.

112. « Covid-19 vs Culture, comment faire revenir les publics? », enquête Toute La Culture – Sendethic, 25 mai 2020.

113. Jean-Philippe Thiellay, « État de santé de la filière musicale française à la rentrée 2021 », Centre national de la musique, note de synthèse, 4 octobre 2021, en ligne : [https://cnm.fr/wp-content/uploads/2021/10/CNM\\_Note\\_de\\_synthese\\_JPhThiellay\\_octobre2021-1.pdf](https://cnm.fr/wp-content/uploads/2021/10/CNM_Note_de_synthese_JPhThiellay_octobre2021-1.pdf).

Si les lieux de spectacle vivant ont été les premiers touchés, le bilan général dressé aujourd'hui est en effet plus nuancé et graduel complète le Conseil d'analyse économique (CAE) dans sa note de février 2022 intitulée « La culture face aux défis du numérique et de la crise » :

« [...] prise dans son ensemble, la culture est le secteur le plus durement touché par la pandémie aux côtés de l'aéronautique et du tourisme, avec une baisse de 16 % du chiffre d'affaires en 2020. Toutefois, tous les secteurs n'ont pas rencontré les mêmes difficultés et on peut distinguer trois catégories. D'abord, ceux qui ont été fortement touchés (projection cinématographique, spectacle vivant); ensuite ceux qui l'ont été plus modérément (radio, architecture, arts visuels, audiovisuel, production de films, presse); et enfin les secteurs ayant connu une stabilité ou une hausse de leur chiffre d'affaires (musique enregistrée, édition de livres et jeu vidéo)<sup>114</sup>. »

L'ensemble de la filière (y compris la facture instrumentale<sup>115</sup>) soumise à un ralentissement des chaînes d'approvisionnement, à certaines limitations des exports, aux restrictions aériennes (fret, transport de public, etc.) a cependant été forcée à un recalibrage, à la résilience, à la réflexion sur sa survie, bien qu'épaulée dans ses pertes massives par l'État, le CNM ou les collectivités territoriales.

## Des exhortations à la prise de conscience collective

Le SARS-CoV-2, l'immobilité et les confinements qu'il a induits, convoqués par les responsables politiques, s'ils ont été vécus durement par une grande partie de la population ont également pu être perçus comme des opportunités. Opportunité d'un temps de réflexion, de remise en cause de modèles qui n'avaient pas été questionnés depuis longtemps, prise de distance vis-à-vis de pratiques obsolètes.

Ainsi, des appels individuels et informels venus des artistes eux-mêmes cherchant la prise de conscience généralisée ont éclos. Le DJ et producteur de musique français Simo Cell s'est fendu d'une tribune dans le journal *Libération* le 22 juin 2020 dans laquelle il évoque la question de la mobilité internationale, de l'impact des clauses d'exclusivité, la dynamisation de l'échelon local, de la nécessité d'une transition écologique et économique<sup>116</sup>. Il ne fut pas le seul, les appels français et internationaux se sont multipliés, témoins d'un renouveau de l'engagement de certains acteurs et actrices. La DJ et productrice Marina Trench explique quant à elle le besoin d'un entourage et d'une formation, d'une acculturation du milieu aux sujets de transition écologique, car œuvrer en solitaire sur ces questions demeure délicat pour l'artiste qui, bien que parfois politisé, manque de temps à consacrer au sujet en sus de sa création artistique : « Si les gens qui travaillent avec moi n'avaient pas cette conscience environnementale, ce serait compliqué au quotidien. Notre scène a une conscience politique que l'on ne doit pas bafouer, on ne peut pas faire n'importe quoi<sup>117</sup>. » Ce type d'engagement individuel vertueux peut conduire à des engagements communs de la sorte du DJ for Climate Action<sup>118</sup>.

Le ténor Sébastien Guèze, lauréat des Victoires de la musique classique en 2009, s'est lui aussi emparé de la question de durabilité, pour la transposer au monde de l'opéra dans son essai *Biopéra. Un futur pour l'opéra?* (2021), avec un objectif clairement énoncé : comment l'opéra peut-il diviser par cinq ses émissions de gaz à effet de serre? Pour obtenir un « opéra bio » l'artiste propose que chaque structure soit soumise à un bilan carbone obligatoire dans une optique de mesurer pour objectiver l'action, l'instauration d'un billet de spectacle responsable, un impôt mondial des artistes qui permettrait de financer un fond pour décarboner, etc<sup>119</sup>.

114. Olivier Alexandria, Yann Alganb, Françoise Benhamou, « La culture face aux défis du numérique et de la crise », Les notes du conseil d'analyse économique, n° 70, février 2022.

115. Suzanne Gervais, « Covid-19 : des propositions pour soutenir la filière des instruments de musique », Radio France, 22 avril 2020, en ligne : <https://www.radiofrance.fr/francemusique/covid-19-des-propositions-pour-soutenir-la-filiere-des-instruments-de-musique-4114968>.

116. Simo Cell, « Continuer à être DJ mais pas n'importe comment », *Libération*, 22 juin 2020.

117. Axel Cadieux, « Quand les DJ tentent de mixer écologie et tournées », *Libération*, 31 janvier 2020.

118. Ryan Middleton, « DJs for Climate Action, ReRoot Release 2030 Vision Report On Making Electronic Music Industry More Sustainable », *Magnetic Magazine*, 6 octobre 2021.

119. Sébastien Guèze, *Biopéra. Un futur pour l'opéra?*, Symétrie, 2021.

Loin d'être restreint à la seule scène des musiques électroniques ou à l'Opéra, nous pouvons également citer des dynamiques collectives comme celle portée par Leïla Martial, Pierre Perchaud et Grégoire Letouvet, artistes jazz, qui ont profité du confinement pour réfléchir sur leurs pratiques professionnelles musicales. Relayé par la fédération des artistes engagés Grand Format, mais aussi par l'ONJ (Orchestre national de jazz), l'Appel pour une écologie de la musique vivante (juin 2020) porte la demande d'un changement de paradigme. Face à la sixième extinction de masse dont l'humain est l'origine, l'ensemble des signataires (ils sont plus de trois cents) convient du dilemme imposé par des injonctions contradictoires, mais pousse à la prise de risque, à l'action concrète avec entre autres les propositions :

- « abandonner l'avion pour les dates isolées ou encore s'opposer à la clause d'exclusivité qui interdit contractuellement aux artistes de se produire dans une région plusieurs mois avant et après leur événement,
- refuser les repas préparés provenant de l'industrie agroalimentaire,
- réparer plutôt que de racheter du matériel neuf,
- fournir aux artistes des contenants en verre réutilisable (bouteille, assiette, verre),
- proposer aux journalistes de revoir le récit de l'artiste star<sup>120</sup>. »

L'Appel des indépendants, 1 600 structures culturelles et médias, représentatifs de tous les secteurs culturels, a accouché de son côté en décembre 2021 d'un manifeste des structures culturelles et médias indépendants<sup>121</sup>, fruit d'un travail artisanal et collégial qui constitue une contribution collective, un nouveau contrat culturel, social et environnemental.

## La production de travaux inédits

Le mouvement général de prise de conscience qui a émergé à l'aune de la pandémie et de la fermeture forcée des lieux culturels se retrouve également dans la production de travaux d'étude et de recommandations.

Le Shift Project a réussi à mettre à l'agenda la notion de décarbonation en l'espace de deux ans. La parution du rapport « Décarbonons la Culture! » (rapport intermédiaire le 12 mai 2021<sup>122</sup> et rapport final le 30 novembre 2021<sup>123</sup>) vient parachever un travail de sensibilisation qui évoque les difficultés et les opportunités d'une transition écologique de la musique. Dans le cadre de la dernière émission *En-Quête d'Info. Covid-19 & musique* proposée par l'irma de mars à juillet 2020, la parole avait ainsi été donnée à Samuel Valensi, auteur-metteur en scène et contributeur pour le secteur culturel du Shift Project. Dans un contexte où la filière musicale était marquée par le premier confinement et le recours accru au streaming vidéo, le discours de Valensi prenait une résonance toute particulière par la mise en lumière de ses problématiques constitutives (numérique, transports, alimentation, etc.).

Dans ses recommandations, le rapport préconise de mettre en place immédiatement un certain nombre d'actions qu'il classe en fonction de l'impact sur les métiers et de leur degré de contrainte. Cette classification montre que peu de mesures sont véritablement contraignantes et que beaucoup ont même un impact positif sur la société.

120. Céline Husétowski, « Appel pour une écologie de la musique vivante », *Politis*, 17 juin 2020.

121. « Manifeste », L'Appel des indépendants, décembre 2021, en ligne : <https://appeldesindependants.fr/manifeste/>.

122. Jean-Noël Geist, « "Décarbonons la Culture!" : publication du rapport intermédiaire », *Innovation pédagogique*, Institut Mines-Télécom, 24 mai 2021.

123. « Décarbonons la Culture! Le Shift publie son rapport final », The Shift Project, 30 novembre 2021, en ligne : <https://theshiftproject.org/article/decarboner-culture-rapport-2021/>.

## TABLEAU DES TYPOLOGIES DE MESURES POUR LE SECTEUR DE LA CULTURE ET DU SPECTACLE VIVANT

(extrait du rapport « Décarbonons la Culture ! », The Shift Project).



Le livre blanc « Le Spectacle et le vivant », publié le 18 mars 2021 par Sophie Lanoote (Galatea Conseil) et Nathalie Moine (Atelier Florès), élabore vingt propositions pour que le spectacle vivant contribue à construire un monde plus juste et durable. Élaboré à partir d'une soixantaine d'entretiens avec des acteurs et actrices du spectacle vivant, de la culture, des sciences humaines et de la transition écologique, l'ouvrage effectue un état des lieux et donne des éclairages conceptuels et pratiques sur les notions d'engagement sociétal et écologique dans le secteur du spectacle vivant<sup>124</sup>.

Enfin, dans le cadre du contrat de filière 2020-2023 de concertation territoriale, le Réseau des indépendants de la musique (RIM) en Nouvelle-Aquitaine a pu être accompagné par l'Institut Négawatt, spécialiste des enjeux d'énergie, et plus particulièrement par Pascal Lenormand sur la question de la transition énergétique dans les musiques actuelles. Un rapport de recherche a été publié et s'articule autour de trois axes :

- « rappeler les grands principes d'analyse énergétique, tant du point de vue de la transition énergétique en général que des applications déjà menées sur les lieux de musiques actuelles en Nouvelle-Aquitaine,
- poser, hiérarchiser et organiser les enjeux majeurs quant à la relation des festivals avec la transition énergétique,
- mettre en lien les enjeux et thèmes identifiés avec des expériences réellement menées, quand elles existent<sup>125</sup>. »

Les études et le manque de données concernant la transition écologique de la filière ayant été longtemps un handicap, l'apparition de ces travaux permet une plus grande objectivisation des enjeux du secteur.

<sup>124</sup>. « Sophie Lanoote (Galatea Conseil) et Nathalie Moine (Atelier Florès) », Producteurs en alternance, France Musique, Radio France, épisode du samedi 13 mars 2021.

<sup>125</sup>. « En savoir plus sur la transition énergétique dans les musiques actuelles », Institut Négawatt, RIM, 19 janvier 2021.

## Une amplification sans précédent des initiatives : un changement d'échelle et des réponses de plus en plus concrètes

De multiples projets portés par des acteurs historiques positionnés sur les questions de développement durable ont profité, dans cette aspiration générale à l'écoute et au renouveau, à une mise en visibilité de leurs actions.

Le collectif R2D2 réunissant réseaux de musiques actuelles et acteurs de l'événementiel écoresponsable s'est inspiré de l'initiative anglaise *Drastic On Plastic*<sup>126</sup> pour lancer la version française avec une charte dédiée à la réduction et de la suppression du plastique jetable dans la production de leur événement. Une démarche collective et de mise en commun des pratiques à l'échelle nationale<sup>127</sup>.

Le label Presta DD, déjà existant et créé par le Synpase (Syndicat national des prestataires de l'audiovisuel scénique et événementiel), permet d'identifier un prestataire positionné sur les questions de durabilité<sup>128</sup>. Parmi les labellisés se trouvent Zebulon Régie, les Productions du jardin, ou encore Kellook pour le recyclage de décors.

Créé en mars 2014, le Collectif des festivals écoresponsables et solidaires Région Sud, de son côté, devenait une association en 2020. Il est composé de vingt-quatre écofestivals qui se sont réunis dans le but de partager et de mutualiser leurs expérimentations. L'association Graines électroniques est un exemple de structure creusant localement le sillon d'événements prônant l'écoresponsabilité et la sensibilisation<sup>129</sup>. Il est question de circuits courts, de zéro déchets, zéro carbone.

Les acteurs et actrices consultants impliqués dans la transition écologique du secteur culturel ont également été fortement sollicités pour leur expertise dans l'accompagnement à la transition (Charlotte Rotureau<sup>130</sup>, Jean-Claude Herry<sup>131</sup>, Thierry Leonardi et son outil EDEOS<sup>132</sup>, etc.).

Des initiatives d'engagement d'acteurs de la culture qui avaient vu le jour en marge de la COP21 ont pu trouver un nouvel écho. L'association COAL (Coalition pour l'art et le développement durable) qui avait produit « ArtCOP21 », un agenda culturel pour Paris Climat 2015 en ligne référençant près de 400 événements culturels engagés<sup>133</sup> a pu profiter dans le cadre du Congrès mondial de la nature de l'UICN de 2020, d'un véritable engouement pour sa saison culturelle VIVANT<sup>134</sup>, faisant œuvre de pédagogie par l'art.

Certains festivals, comme le Climax festival, organisé à Bordeaux par l'écosystème Darwin, dont la première édition eut lieu en 2015 à 70 jours de l'ouverture des négociations de la COP21 et au lendemain du lancement officiel de l'événement diplomatique par François Hollande<sup>135</sup>, ou encore le Slowfest qui expérimente de nouveaux modes plus écologiques et moins énergivores de création, de diffusion des musiques actuelles, portent une mission d'information, d'innovation et font office de porte-voix. La transition écologique devient alors un moyen de se différencier, d'étendre sa visibilité dans un milieu concurrentiel tandis que les Français et les Françaises placent la transition écologique, avec la propreté (à 66 %), en tête de leurs priorités pour l'action municipale<sup>136</sup>.

Le travail de création de références, de partage d'expériences et de représentation des intérêts de la filière musicale a également pu profiter de la naissance de nouvelles structures associatives. Parmi les nombreuses créations de structures, nous pensons à Arviva, fondée en 2020, qui « a pour vocation d'interroger les pratiques

126. « Drastic on Plastic », The Association of Independent Festivals, en ligne : <https://aiforg.com/initiatives/drastic-on-plastic/#>.

127. « Le dispositif Drastic on Plastic », Drastic on Plastic, R2D2, 2020, en ligne : <https://www.drastic-on-plastic.fr/le-dispositif-drastic-on-plastic>.

128. « La transition écologique dans le spectacle vivant », note de la CPNEF-SV, série : Points de vue, 14 janvier 2021.

129. « Electro et écologie : le pari de l'association Graines Électroniques », Tour e-media, ISCPA, 20 septembre 2021, en ligne : <https://www.tour-e-media.com/annonceur/electro-et-ecologie-le-pari-de-l'association-graines-electroniques/>.

130. Béatrice Magnier, « Invitation aux Rencontres régionales des événements responsables le 16 novembre à Ramonville », Element'erre, 2021, en ligne : [https://www.elemen-terre.org/?na=archive&email\\_id=74](https://www.elemen-terre.org/?na=archive&email_id=74).

131. Antoine Pecqueur, « L'Opéra de Lille devient le premier opéra vert de France », *La Lettre du musicien*, 12 avril 2021.

132. « "l'entreprise/l start up" à Think Culture 2020 : EDEOS de Leonardi Consulting à l'Opéra de Lyon », Culturematin, Écoresponsabilité, 28 septembre 2020.

133. « COP21 : la création s'engage pour le climat », Actualités, Ministère de la Culture, en ligne : <https://www.culture.gouv.fr/Actualites/COP21-la-creation-s-engage-pour-le-climat>.

134. « VIVANT, une saison culturelle pour la biodiversité », COAL, 2020, en ligne : <http://www.projetcoal.org/coal/category/vivant/>.

135. Steven Al Gore, « Ocean Climax Festival à Bordeaux du 10 au 13 septembre 2015 », Acteur durable, 1<sup>er</sup> septembre 2015.

136. « 1<sup>er</sup> Baromètre de la transition écologique des territoires », Livre blanc, Odoxa – Leyton, 28 décembre 2020.

quotidiennes des métiers du spectacle vivant, afin d'identifier des alternatives durables pour réduire l'impact environnemental de ce secteur, en incluant tous les maillons de la chaîne, de la création à la production et à la diffusion en passant par la communication<sup>137</sup>.

Arviva a su se distinguer dès ses débuts par un nombre élevé d'adhérents (150, désormais 294) et de soutiens, puis grâce à une offre de services pour le spectacle vivant large et adaptée (ressourcerie en ligne, offre de formation, etc.).

L'on pense aussi à Music Declares Emergency France qui, fort de son prisme européen et de la médiatisation de l'initiative britannique du même nom («*No music on a dead planet.*»), a su profiter d'une dynamique singulière dans le paysage français pour un public espéré touché large ne regroupant pas uniquement les professionnels du secteur. Music Declares Emergency France travaille à :

- « appeler les gouvernements et les médias à prendre leur part de responsabilité sur la question du climat et de l'urgence écologique;
- appeler les gouvernements à agir maintenant pour inverser la chute de la biodiversité et atteindre l'objectif de zéro émission de gaz à effet de serre d'ici 2030 au plus tard;
- reconnaître que l'urgence écologique et climatique provoque de nombreuses injustices mondiales et travailler à un changement systémique afin de protéger la vie sur Terre;
- reconnaître l'impact environnemental des pratiques de la filière musicale et à prendre des mesures urgentes<sup>138</sup>. »

On voit aussi apparaître des organisations non gouvernementales (ONG) de type Music4Planet. Elles choisissent d'occuper le terrain de la sensibilisation et de l'action (mobilisations, levées de fonds, etc.), témoignant ainsi du caractère poreux et interdépendant de ces deux stratégies.

Au-delà des associations nouvelles et historiques, les acteurs et structures de la filière musicale se sont livrés à l'exercice de projets collectifs. Le besoin de réponses concrètes et d'outils pour avancer dans une même direction était un constat, une attente partagée.

Réunissant différents types d'acteurs, un exercice de réflexion sur des *riders* écoresponsables et sur des bilans carbone d'acteurs de la filière, Starter (Spectacles et tournées d'artistes écoresponsables), a vu le jour en 2021<sup>139</sup>. Plus de 230 structures culturelles ont répondu à une consultation (lieux de diffusion, salles de concert, compagnies ou festivals) et ont proposé un panorama des actions développées à diverses échelles, tant au niveau environnemental que sociétal ou économique<sup>140</sup>. Ce type de recueil de bonnes pratiques forme un travail de dissémination et permet la diffusion du savoir nécessaire à toute démarche de transition.

Dans une même démarche le projet « Sors tes couverts! » émerge d'un besoin du terrain. De nombreux lieux « publics ou privés, culturels ou associatifs, des fêtes d'école aux vide-greniers, jusqu'aux grands événements, les salons professionnels et même les lieux ou les bars » expriment depuis de nombreuses années la difficulté de passer à des projets sans plastique. Le collectif R2D2 a donc travaillé sur un logo ainsi qu'un dispositif permettant de s'affranchir de cette problématique. Une démarche qui intéresse d'ores et déjà le Québec<sup>141</sup>.

Le Collectif 17 h 25, qui rassemble l'Opéra de Lyon, le Festival d'art Lyrique d'Aix-en-Provence, l'Opéra de Paris, le Théâtre du Châtelet et le Théâtre royal de la Monnaie de Bruxelles autour de l'écoconception de décors d'opéra, se pense comme un laboratoire avec des objectifs concrets au-delà du constat initial d'urgence. La création d'un répertoire d'éléments scénographiques standardisés et adaptés à l'ensemble des lieux est prévue. Le collectif se sert d'expériences cumulées, mutualisées par les acteurs pour penser de nouvelles façons de créer<sup>142</sup>.

137. « Les missions », Arviva, en ligne : <https://arviva.org/>.

138. « À propos », Music Declares Emergency France, en ligne : <https://www.musicdeclares.net/fr/>.

139. « Projet STARTER : enquête sur l'accueil écoresponsable des artistes à destination des structures culturelles », FédéliMa, 28 janvier 2021, en ligne : <https://www.fedelima.org/article429.html>.

140. « Accueil responsable des artistes : STARTER publie un recueil de bonnes pratiques », Le Collectif des festivals, 30 août 2021, en ligne : <https://www.lecollectifdesfestivals.org/collectif/2021/08/accueil-responsable-des-artistes-starter-publie-un-recueil-de-bonnes-pratiques/>.

141. Jean-Paul Deniaud, « Sors tes couverts », le nouveau logo écolo pour amener sa vaisselle en festival », *Pioche!*, 29 mars 2022.

142. François Delotte, « Le Collectif 17 h 25, l'écoconception de décors d'opéra », *Revue AS*, en ligne : <https://www.revue-as.fr/2022/03/24/le-collectif-17-h-25/>.

## FOCUS LES OPÉRAS, MAISONS D'INNOVATIONS ÉCOLOGIQUES

- Des feuilles de route émergent dans le milieu des opéras français. Valentina Bressan a été nommée, en mars 2021, déléguée aux enjeux développement durable de l'Opéra national de Paris. Déjà engagée et active sur cette thématique, la scénographe auparavant directrice technique adjointe de la même institution a eu pour mission de lancer une stratégie de long terme. Pour cela il a fallu d'abord une collecte des données (mars-mai 2021), définir la feuille de route (mai-septembre 2021), adhérer au Club développement durable des établissements et entreprises publiques piloté par le ministère de la Transition écologique (octobre 2021), pour enfin lancer le projet en janvier 2022. Les premières mesures du projet incluent des actions de sensibilisation pour les parties prenantes (salariés, artistes, fournisseurs et publics), l'instauration d'une gouvernance environnementale interne, l'intégration d'une politique d'économie circulaire, ainsi que la création d'outils spécifiques (gestion des stocks, écoconception des productions<sup>143</sup>).
- À l'Opéra de Lille, le personnel s'est directement saisi de la démarche et a souhaité dès 2015 que soit développée une politique RSE au-delà de ce qu'insufflait déjà le projet de Caroline Sonrier, directrice générale et artistique, initié en 2003. La certification ISO 20121 a ensuite permis de structurer le travail et a rempli deux objectifs : obtenir une reconnaissance officielle du chemin déjà parcouru et considérer le développement durable comme une véritable dimension stratégique du projet, en lui donnant un cadre pour les années à venir. Au-delà de la question du réemploi des décors, l'Opéra de Lille possède une politique d'achat responsable et de don de matériel informatique volontariste<sup>144</sup>.
- Le cas de l'Opéra de Lyon est singulier. La démarche inédite et la relation démarrée avec l'ADEME dès 2009 pour un bilan carbone et le développement d'une plateforme de covoiturage spectateurs en 2011 s'est transformée en véritable partenariat en 2016 sur trois ans. Ce dernier a permis à la structure de s'emparer des questions d'efficacité énergétique, d'écoconception des productions et des achats écoresponsables<sup>145</sup>.
- C'est aussi une logique partenariale que l'Opéra-Comique a choisi de lancer avec l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS) en 2020 pour affiner sa stratégie. En associant étudiants, chercheurs et personnel de l'Opéra, le but est de questionner le modèle économique en lien avec l'impact environnemental. Par ailleurs, dans son colloque à deux volets (2021-2022) « La nature n'est plus un décor », organisé avec l'université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis et l'Institut universitaire de France, la parole a été donnée aux professionnels du secteur dans une démarche de partage des connaissances et de transformation systémique<sup>146</sup>.

143. « Bâtir une stratégie de développement durable », Opéra de Paris, en ligne, <https://www.operadeparis.fr/mon-opera-engage/batir-une-strategie-de-developpement-durable>.

144. « Opéra et développement durable », Opéra de Lille, en ligne : <https://www.operalille.com/fr/dd/>.

145. « Environnement », Opéra de Lyon, en ligne : <http://developpement-durable.opera-lyon.com/pages/environnement>.

146. « Nos engagements », Opéra-Comique, en ligne : <https://www.opera-comique.com/fr/nos-engagements>.

## La transition écologique comme priorité des organisations syndicales, signe d'une bascule structurelle

Les prises de position des différents syndicats des musiques actuelles et musiques classiques participent de ce constat que la transition écologique a pris un nouveau tournant. La notion prend une place de plus en plus importante dans leur agenda et cela se traduit également par un investissement de leurs équipes sur la question.

*« Le premier confinement, au printemps 2020 constitue l'autre "déclivité" : cette préoccupation étant partagée par tous les métiers du spectacle vivant, "c'est maintenant que nous devons agir!", dit Charlotte Bartissol, administratrice du Quatuor Diotima et vice-présidente du syndicat professionnel Profedim »<sup>147</sup>.*

Le 30 mars 2021, le SMA (Syndicat des musiques actuelles), qui avait auparavant organisé ses propres groupes de travail, a officialisé un partenariat avec The Shift Project et proposé à ses adhérents de s'inscrire dans une logique d'un secteur moins carboné et plus respectueux de l'environnement. Ce travail commun « implique également une participation des adhérents via le partage de données physiques permettant à The Shift Project d'estimer leurs impacts sur le climat. Les structures sont d'ailleurs encouragées à réaliser des bilans carbone et à les partager<sup>148</sup> ». Ce type d'association entre structures vise notamment à pallier le manque de données nécessaires à une plus grande modélisation et cartographie de la filière.

Le Prodiss (syndicat national du spectacle musical et de variété) travaille depuis 2022 à la définition et au déploiement d'une démarche écoresponsable via la création d'un comité de pilotage écoresponsabilité & RSE, mais aussi d'une enquête auprès de ses adhérents. Tandis que la CSDEM (Chambre syndicale de l'édition musicale), face au besoin de ses adhérents en connaissances sur le tri, recyclage, énergie, mobilité et numérique, a choisi de fournir de manière très pratique dès juillet 2020 une « Charte des bonnes pratiques environnementales pour l'édition musicale ».

Des associations entre organisations professionnelles ont pu avoir lieu, comme entre le SMA et la FédéliMa qui ont proposé à leurs adhérents une formation aux enjeux écologiques, en particulier sur l'énergie et le climat, ou encore le Prodiss, l'UPFI, le SNEP, le SMA et d'autres qui ont uni leurs voix pour la « Tribune : Attention, écosystème culturel en danger ! ». Il y est question d'un effort financier sur les objets reconditionnés :

*« Il ne peut y avoir de véritable transition écologique sans justice sociale, comme l'a très bien souligné la récente Convention citoyenne pour le climat. Supprimer ce système de redistribution si vertueux au prétexte de l'écologie, ce serait commettre la même erreur que de faire porter par les plus modestes l'augmentation de la taxe carbone<sup>149</sup>. »*

Au sein d'un secteur où la prise de conscience a pris un temps plus étendu, le syndicat professionnel Cabarets, music-halls et lieux de création (CAMULC) a créé avec le Syndicat national du théâtre privé (SNDTP), au sein de la fédération SCENES, un comité RSE. Une enquête a été diligentée auprès des adhérents pour avoir une connaissance de leur impact sur l'environnement. Cette enquête se base sur une première étude de quatre théâtres et de quatre cabarets et permettra une meilleure adaptation des stratégies.

Tous pour la musique (TPLM), qui réunit l'ensemble des représentations professionnelles de la musique en France depuis 2010, s'inscrit dans une démarche similaire de parole commune. Le lancement de la campagne « musique 2022 » évoque par exemple les plateformes numériques, le besoin d'« usages de consommation durables et profitables pour tous », « le soutien à la transition écologique de la filière par l'initiation en urgence d'États généraux de la musique »<sup>150</sup>.

147. Sophie Lanoote, Nathalie Moine, « Le spectacle et le vivant : 20 propositions pour contribuer à la transition écologique et sociale », livre blanc, mai 2021.

148. « The Shift Project x SMA », Partenaires, SMA, en ligne : <http://www.sma-syndicat.org/the-shift-project-x-sma/>.

149. « Tribune : Attention, écosystème culturel en danger ! », France créative, mai 2021, en ligne : <https://www.france-creative.org/tribune-attention-ecosysteme-culturel-en-danger/>.

150. « Notre Programme », Pour une République de la musique, Tous pour la musique, 2022, en ligne : <https://www.musique2022.org/notre-programme>.

La prise de conscience d'une partie des acteurs et structures de la filière musicale au sujet de la transition écologique grâce à un profond travail de sensibilisation, de constatation permet la proposition d'actions puis de solutions.

## Un contexte international foisonnant

L'échelon international permet également d'irriguer des réflexions nationales. En 2020, le festival We Love Green a lancé GEX (Green Europe Experience). Avec trois autres festivals européens (Dour festival, Pohoda festival, Boom festival) et deux ONG (A Greener Festival et GO Group), ils forment un réseau qui se concentre sur deux sujets principaux : la scénographie et la restauration. S'appuyant sur les 7 R de l'économie circulaire<sup>151</sup>, l'objectif est de réduire l'impact écologique via la conception d'innovations, l'évaluation d'impact et la transparence. La structure de réflexion inhérente au cycle de vie est utilisée. Cette initiative a bénéficié du soutien de la Commission européenne dans son programme Creative Europe<sup>152</sup>.

Le *Music Climate Pact*, lancé par des majors (Universal Music, Warner Music, Sony Music) et des acteurs indépendants au Royaume-Uni (Ninja Tune, Secretly Group, etc.) en décembre 2021<sup>153</sup>, participe du processus de constatation, d'agrégation, de mise en commun d'exigences qui finit par essayer et avoir un impact, bien qu'indirect, jusque dans la filière musicale française.

Impala pour les labels indépendants à l'échelle européenne avec des engagements forts pour atteindre la neutralité carbone<sup>154</sup> et l'initiative des treize associations de Live Green (Royaume-Uni) viennent compléter des mouvements outre-Manche qui pourraient avoir des retentissements positifs sur la filière française : l'UPFI étant membre d'Impala, et le dirigeant de Live Green étant directeur des opérations Europe d'AEG Presents, membre du Prodiss.

### AILLEURS EN EUROPE, DES EXPÉRIENCES POUR ALLER PLUS LOIN :

- !K7 Music a rendu public et fait preuve de transparence en février 2022 avec son « rapport développement durable et émissions de carbone ». On y découvre en détails les scopes 1, 2 et 3 du bilan carbone de ce groupement de labels (!K7 Records, Strut, AUS, 7K!, Ever and Soul Bank Music) et de management d'artistes<sup>155</sup>.
- Lancés il y a douze ans par Julie's Bicycle, association pionnière qui accompagne les industries créatives dans leur évolution vers des pratiques plus écologiques, les Creative Climate Tools (instruments de mesure environnementaux) vont bénéficier d'une nouvelle plateforme collaborative en open source avec de nouvelles ressources grâce à un financement de l'Arts Council England<sup>156</sup>.
- En Allemagne, c'est l'ensemble de l'équipe du Dresden Music Festival qui participe au projet pilote « Culture for Future ». L'entièreté du personnel suit un parcours de transition écologique afin que celle-ci soit intégrée à chaque étape de l'organisation de l'événement<sup>157</sup>.

151. Approvisionnement durable, écoconception, écologie industrielle et territoriale, économie de la fonctionnalité, consommation responsable, allongement de la durée d'usage, recyclage. « Quels sont les 7 piliers de l'économie circulaire ? », E-dechet, Ecologic, 2022, en ligne : <https://www.e-dechet.com/deee/7-piliers-economie-circulaire>.

152. « Découvrez Green Europe Experience », We Love Green, en ligne : <https://www.welovegreen.fr/decouvrez-green-europe-experience/>.

153. « Major and Independent Labels Sign up to Music Climate Pact », *Musically*, 14 décembre 2021.

154. « Impala Wants to Help Indie Music Firms Go "Climate Positive" », *Musically*, 8 avril 2021.

155. « Carbon Emissions and Sustainability Report », !K7 Music, 17 février 2022, en ligne : <https://k7.com/carbon-emissions-and-sustainability-report/>.

156. « Julie's Bicycle announces further investment in The Creative Green Tools », communiqué de presse, Julie's Bicycle, 22 février 2022, en ligne : <https://julesbicycle.com/news-opinion/julies-bicycle-announces-further-investment-in-the-creative-green-tools/>.

157. Gaby Reucher, « How Covid-19 Made Germany's Classical Music Industry More Sustainable », DW, 22 février 2022, en ligne : <https://www.dw.com/en/how-covid-19-made-germanys-classical-music-industry-more-sustainable/a-60871468>.



---

03.

## LES SOLUTIONS : ACCOMPAGNER, INFORMER, FORMER

# L'accompagnement des politiques publiques dans l'écosystème

L'intégration de la transition écologique au sein de la filière musicale peut bénéficier de l'accompagnement des politiques publiques grâce à certains dispositifs de l'État ou des collectivités territoriales.

D'impulsion gouvernementale, le quatrième programme d'investissement d'avenir (PIA 4) annoncé le 7 septembre 2021 vient soutenir les questions d'innovation et de transition écologique. Quatre dispositifs dotés de 10 millions d'euros chacun ont été proposés pour accompagner et accélérer les transitions numériques et écologiques des industries culturelles et créatives (ICC) dont 10 millions d'euros consacrés spécifiquement à l'appel à projets Alternatives vertes qui vise à « soutenir des projets concrets mettant en avant de manière innovante, dans toute la chaîne de valeur des ICC (création, production, diffusion, fin de vie), une approche s'inscrivant pleinement dans le continuum de l'économie circulaire, des principes de l'écoconception aux stratégies de gestion de fin de vie<sup>158</sup> ».

Les États généraux des festivals qui se sont déroulés en trois temps après la mission lancée par le cabinet de la ministre de la Culture Roselyne Bachelot-Narquin en juillet 2020 et qui se sont achevés à Toulouse le 1<sup>er</sup> décembre 2021 ont permis au ministère de se positionner comme pivot. La Charte de développement durable pour les festivals rendue publique à cette occasion définit une nouvelle stratégie, un changement de paradigme. Ce document au vaste périmètre se veut cadre et comporte des incitations, mais non des obligations strictes. Cet outil est associé aux Principes d'engagement de l'État en faveur des festivals qui accompagnent des festivals par des aides ponctuelles, une aide triennale contractualisée, des aides transversales sous forme de fonds dédiés. Les festivals signataires de la charte sont invités à réaliser un diagnostic environnemental leur permettant de déterminer les impacts les plus significatifs de leurs actions sur lesquels travailler en priorité. Le but est d'être *in fine* en capacité de mesurer, comparer, visualiser, pour aboutir à un plan d'action individuel, échelonné et chiffré avec des priorités. À ce plan doivent être adjoints des indicateurs de suivi pour évaluation.

Derrière cette démarche exigeante l'on peut discerner le besoin de mise en cohérence, l'engagement dans une démarche d'amélioration et la favorisation d'échanges d'expériences. L'adhésion à la charte ouvre à la possibilité d'aides transversales développement durable (au diagnostic, à l'élaboration du plan d'action prévu à l'art. 5 des Principes d'engagement de l'État en faveur des festivals) auxquelles ladite charte est annexée. La charte est un préalable aux autres aides existantes ou à venir.

Un temps annuel d'échange avec les festivals est prévu pour valoriser les actions mises en place.

Alors que commence donc à apparaître dans le champ culturel et musical l'idée d'éco-conditionnalité, des collectivités se lancent dans des expérimentations. Avec son Contrat de plan État-Région (CPER) 2021-2027<sup>159</sup>, la Région Île-de-France a décidé d'appliquer un tel processus sur différents volets thématiques dont le volet culturel. L'objectif est :

*« la priorisation des investissements culturels respectueux de l'environnement notamment par le financement de nombreux projets de rénovation énergétique ; le renforcement du maillage territorial culturel pour plus de proximité et afin d'en favoriser l'accès par les mobilités douces ; l'élargissement du rôle de la culture dans l'éducation et la sensibilisation aux enjeux climatiques<sup>160</sup>. »*

La création du CNM vient compléter le travail déjà entamé du ministère de la Culture sur de nombreux projets.

158. <https://www.culture.gouv.fr/Aides-demarches/Appels-a-projets/Appel-a-projets-Alternatives-vertes>.

159. Voir : <https://www.iledefrance.fr/contrat-de-plan-etat-region-construire-ile-de-france-de-demain>.

160. « Communication CPER 2021-2027 », Rapport pour le conseil régional, Conseil régional d'Île-de-France, septembre 2021.

Ainsi, le Centre national de la musique (CNM), jeune établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) placé sous la tutelle du ministre chargé de la culture et créé par la loi n° 2019-1100 du 30 octobre 2019, exerce, dans le domaine de la musique et des variétés, sous forme d'enregistrement et de spectacle vivant. L'article 1. de la loi relative à la création du CNM précise les missions de l'établissement. Parmi ces dernières, l'établissement a pour vocation de « Favoriser la contribution du secteur de la musique et des variétés à la politique de l'État en matière de protection de l'environnement et de développement durable ». Dans ce cadre, entre le mois de mai et juillet 2021, le CNM a mis en place six groupes de travail thématiques pour mener une réflexion autour de la transition écologique au sein de la filière musicale :

- Groupe n° 1 sur la gestion des tournées et des carrières artistiques modéré par Lucie Bouchet Dahan ;
- Groupe n° 2 sur la communication écoresponsable modéré par David Irle ;
- Groupe n° 3 sur les événements festifs en plein air modéré par Jean Perrissin ;
- Groupe n° 4 sur les salles de concert modéré par Jean-Claude Herry ;
- Groupe n° 5 sur la vente et la distribution de musique enregistrée modéré par Bela Loto ;
- Groupe n° 6 sur la facture instrumentale modéré par Fanny Reyre-Ménard.

Ces temps d'échange et de travail collectif ont réuni les professionnels de la filière, des experts de la thématique et des organismes professionnels. Issue de ces concertations, la feuille de route du CNM dédiée à la transition écologique du secteur de la musique et des variétés a été publiée en début d'année 2022. Le CNM se propose dès lors de « faire plateforme » afin de rendre visibles les différentes démarches et initiatives, de favoriser leur mise en synergie et de renforcer le dialogue entre les différentes parties prenantes : professionnels et leurs organismes représentants, organismes d'État, ministère, etc. Le CNM se propose également de mobiliser ses différents leviers d'action pour déployer un accompagnement des professionnels de la musique dans leur transition écologique. La création d'un comité de suivi de la feuille de route composé par des professionnels de la filière musicale a pour objectif d'aiguiller le CNM dans l'incrémentation de ses actions en matière de transition écologique tout en se faisant caisse de résonance des réflexions et initiatives externes.

La feuille de route du CNM se décline en deux temporalités :

- 2022 : favoriser le passage à l'action par le diagnostic, l'accompagnement sur les enjeux de la transition écologique et la montée en connaissance et compétence des professionnels de la filière.
- À partir de 2023 : incitation à l'action renforcée par l'élaboration de stratégies sectorielles bas carbone et à faible impact environnemental.

L'objectif est de répondre à l'enjeu du passage à l'action d'une filière dans sa globalité. Les premiers jalons ont d'ores et déjà été posés. Le mini-site transition écologique du CNM<sup>161</sup>, outil de capitalisation et d'amplification, est une réponse à cela. Il regroupe l'ensemble des actualités de la transition écologique dans la musique, les formations, soutiens financiers, initiatives, documentation pratique et études sur le sujet. Des ateliers de sensibilisation ont également été menés, et le déploiement de formations dédiées est en cours. Le volet études et diagnostic constituera le socle de l'élaboration de stratégies sectorielles à venir pour la filière musicale. Des stratégies seront déployées via une refonte du système d'accompagnement financier et non financier prévu pour la fin d'année 2023.

À l'échelon régional, le fonds créatif « Musiques et variétés<sup>162</sup> » monté par l'État (la DRAC Nouvelle-Aquitaine), la Région Nouvelle-Aquitaine et le CNM participe également de cette dynamique de coopération institutionnelle. Via ce partenariat et grâce à son avenant signé en janvier 2022, il sera possible d'accompagner des acteurs de toutes les musiques à la transition écologique. De manière plus globale, les contrats de filière négociés entre le CNM et les services déconcentrés du ministère de la Culture en région sont propices à l'expérimentation, en témoigne le projet, parmi d'autres, « La scène à vélos », porté par l'Association culturelle argentine (ASCA) au sein des Hauts-de-France : une scène mobile, autonome en énergie, écoconstruite, mutualisable et futur outil de coopération artistique locale. Le partenariat du CNM et de Clermont Auvergne Métropole, avec sa possibilité d'accompagnement en matière de transition écologique, est un autre exemple d'accompagnement tourné vers les territoires au sein duquel la dimension transition écologique trouve une place de choix<sup>163</sup>.

161. Voir <https://cnm.fr/transition-ecologique/>.

162. « 1<sup>er</sup> fonds créatif de France, le contrat de filière "Musiques et variétés" évolue ! », Actualités, Ministère de la Culture, 13 janvier 2022, en ligne : <https://www.culture.gouv.fr/Regions/DRAC-Nouvelle-Aquitaine/Actualites/1er-fonds-creatif-de-france-le-contrat-de-filiere-musiques-et-varietes-evolue>.

163. « Le CNM et Clermont Auvergne Métropole signent une convention de partenariat visant à soutenir la filière locale de la musique et des variétés », communiqué, Centre national de la musique, novembre 2021, en ligne : <https://cnm.fr/le-cnm-et-clermont-auvergne-metropole-signent-une-convention-de-partenariat/>.

Le soutien et l'accompagnement par les politiques publiques peut également prendre le chemin détourné de la promotion de formations dédiées pouvant être prodiguées aux acteurs de la filière musicale via le compte personnel de formation (CPF). La loi du 5 mars 2014 entérine l'autonomie dont dispose l'individu concernant la construction de son parcours et le recours à la formation en vue de maintenir son employabilité, via son CPF. En avril 2015, sur cinq mille certifications, près d'un millier relevaient potentiellement de la transition écologique<sup>164</sup>. Le dépôt d'un dossier de demande de prise en charge pour un accord de financement d'une formation Afdas est possible dans certains cas par exemple<sup>165</sup>.

Enfin, un autre exemple d'accompagnement est la place prise par des projets à dimension écologique dans les dispositifs d'accompagnement à l'innovation. L'appel à projet du ministère de la Culture « Service numérique innovant » opéré par le secrétariat général du ministère pour identifier et accompagner des solutions numériques utiles pour les industries culturelles et créatives a récompensé deux innovations sur seize en lien avec l'écologie en 2021. Le projet de calculateur d'impact écologique des événements développé par Blockchain My Art/Fairly d'une part ainsi que le projet Mobilvolts de scène autonome alimentée par l'énergie solaire d'autre part. Le premier projet avait quant à lui aussi été aidé via la Commission innovation déployée par le CNM et la structure avait été lauréate du Prix de l'impact positif du Moho, organisé dans le cadre du Prix de l'innovation dans la musique du CNM.

## Mesurer et informer : ce que l'on sait à ce jour

Une véritable conscience environnementale se forme au sein de la filière musicale. Les appels, les tribunes, les collectifs profitent d'une visibilité médiatique accrue<sup>166</sup>. Il est désormais communément partagé que des actions doivent avoir lieu, des décisions prises. Pour passer à cette phase, cette bascule suppose cependant de se reposer sur des bases solides d'études, des informations étayées. Actuellement, les professionnels et experts de la musique manquent de données, d'une cartographie des pratiques et de chiffres comme l'a expliqué Mathilde Vohy, cofondatrice de Music Declares Emergency France :

*« On n'a pas de chiffres. Sans chiffres, on ne sait pas exactement ce qu'on doit changer, ce sur quoi on doit avancer ou faire des efforts. On voudrait avoir de vraies études sur l'impact environnemental de la filière musicale<sup>167</sup> »*

Certains acteurs et certaines structures se dotent donc de leur propre appareil de production d'information, mais la question d'une structuration, d'une planification à plus grande échelle, se pose.

Dans cette perspective, le COFEES a lancé en 2019 auprès des publics de neuf festivals membres une enquête visant à recueillir de la donnée chiffrée fiable, calibrer un diagnostic sur les déplacements des publics et l'étude d'impacts économiques des festivals. Les informations recueillies sont utiles à des fins de réflexion de transition écologique qui inclut une transition de mobilité. La synthèse, publiée en juin 2021, précise que si le but est le développement en terme d'opérations et d'initiatives de proximité qui prennent en compte l'environnement et le contexte dans lesquels les festivals se déroulent, il demeure un besoin d'inscrire la réflexion dans un cadre plus général « sur les modèles économiques des festivals, leurs possibles évolutions et les moyens nécessaires pour développer des relations étroites avec les acteurs économiques et institutionnels locaux<sup>168</sup> ». Une volonté donc de faire de la *data* spécifique le rouage d'un plus grand tout.

164. Catherine Gwet, « La transition écologique s'invite à la table de la formation professionnelle », *Défi Métiers*, Cariforef IDF, 12 novembre 2015, en ligne : <https://www.defi-metiers.fr/breves/la-transition-ecologique-sinvite-la-table-de-la-formation-professionnelle>.

165. « Le compte personnel de formation : des formations certifiantes de quelques heures à plusieurs semaines », Afdas, en ligne : <https://www.afdas.com/particuliers/explorez/salaries/compte-personnel-de-formation-cpf>.

166. « Environnement : Se mettre au vert dans les musiques actuelles », *AFP*, 13 octobre 2021; Anne-Sophie Novel, « Quand le monde de la musique "donne le la" de l'engagement écologique », blog, *Le Monde*, 9 février 2020; « Comment la filière culturelle peut-elle lutter contre le dérèglement climatique? Le point avec David Irle », Au fil de l'actu, France Musique, Radio France, épisode du jeudi 2 décembre 2021 par Jean-Baptiste Urbain.

167. Anoussa Chea, « Music Declares Emergency, La filière musicale tire la sonnette d'alarme écologique », *Arty Magazine*, 27 avril 2021.

168. « Enquête sur les déplacements des publics et études d'impacts économiques des festivals en Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur », synthèse, GECE, COFEES, 2019.

## La publication d'études sur l'impact carbone

Longtemps la question des bilans carbone, préoccupation de la filière, n'a pas été synonyme de partage public d'informations, à quelques exceptions près, celle de la tournée de Tryo<sup>169</sup>, du festival Climax<sup>170</sup> ou de We Love Green<sup>171</sup>. En France, Tryo fit office de pionnier en la matière et si, au Royaume-Uni, les fameuses initiatives de Radiohead<sup>172</sup> et plus récemment de Massive Attack<sup>173</sup> et du *Tyndall Centre for Climate Change*<sup>174</sup> ont le mérite de braquer les projecteurs sur le secteur fortement émetteur du spectacle vivant, les plus petits groupes, les plus petites structures sont invisibilisés. Le manque de moyens financiers, de personnel associé et de formation vient se juxtaposer et explique en partie les disparités.

L'étude «Projet En Nord Beat 2019» sur la réduction d'impact du festival de Bailleul mentionne la création d'un pôle environnement attitré pour accroître la prise en compte des dimensions et aspects environnementaux de l'événement, passant toutes les actions de l'association ENB Prod au travers de l'écologie. Il s'agit là d'une décision qui ne peut être répliquée encore aujourd'hui dans de nombreuses structures<sup>175</sup>. La production d'un bilan environnemental à la fin d'un événement permettant ensuite de comparer les postes de dépenses en vue d'un processus d'amélioration continu n'est donc souvent pas réalisable.

Certains projets d'ampleur permettent cependant de voir les pratiques évoluer. Des structures s'associent à des fins d'utilité sectorielle et partagent leurs démarches chiffrées. Le projet DEMO avec son calcul de l'empreinte carbone du Grand Mix a opéré une démarche spécifique de récolte de l'information aboutissant à une étude et un partage de la connaissance aux acteurs de la filière pouvant s'en inspirer. Ce travail d'autoévaluation a été rendu possible par Ecoscan, outil d'analyse proposé par EcoToolKit, et l'expertise de Maeva Justice qui a coordonné le projet. On y apprend que :

*« Sur l'année 2017, la production de déchets du Grand Mix a généré 0,4 tonne eqCO<sub>2</sub> (0,35 via l'incinération des déchets ménagers et 0,5 pour la valorisation des déchets recyclables). [...] Sur l'année 2017, la consommation d'électricité et d'eau a généré 42,59 tonnes eqCO<sub>2</sub>, soit 10 % de l'empreinte carbone totale. 122 MWh ont été consommés (principalement par le système de chauffage et de ventilation de la salle). [...] Sur l'année 2017, les transports ont généré 277,25 tonnes eqCO<sub>2</sub>, soit, 62 % de l'empreinte carbone totale. La majorité de ces tonnes eqCO<sub>2</sub> proviennent des déplacements en véhicules à énergie fossile<sup>176</sup>. »*

Le Périscope à Lyon a lui aussi pu s'engager dans une étude carbone en coopération avec le réseau AJC (Association jazzé croisé) et le programme collaboratif européen Footprints Europe dont l'intérêt est « d'offrir au secteur une nouvelle méthodologie, impliquant tous les maillons de l'écosystème des musiques actuelles – producteurs, artistes, diffuseurs, pour réfléchir collectivement ». Le travail de récupération de la donnée trouve un sens pratique et concret. Rendue publique en avril 2022, cette démarche qui regroupe neuf salles et festivals est innovante car elle met à disposition une feuille de route pour le secteur du jazz en France et en Europe<sup>177</sup>.

169. Bilan carbone de la tournée Tryo 2008 «Ce que l'on sème», mars 2009, en ligne : [https://tryo.com/wp2/wp-content/uploads/2015/10/bilan\\_carbone\\_tryo\\_08.pdf](https://tryo.com/wp2/wp-content/uploads/2015/10/bilan_carbone_tryo_08.pdf).

170. Bilan carbone Climax Festival édition 2018, BCO<sub>2</sub> Ingénierie, Crédit coopératif, en ligne : <https://climaxfestival.fr/wp-content/uploads/2018/11/Rapport-BCO2-Ing-Ocean-Climax-3.2.pdf>.

171. Bilan carbone 2018, We Love Green, Ekodev.

172. Simon Hayes Budgen, «Radiohead Seek to Reduce Global Impact», *The Guardian*, 21 décembre 2007.

173. Guillaume Clément, «Activism and Environmentalism in British Rock Music : the Case of Radiohead», *Revue française de civilisation britannique*, 2017.

174. Carly MacLachlan, «Massive Attack publish Tyndall Centre for Climate Change Live Music Roadmap», Tyndall Centre for Climate Change Research, en ligne : <https://tyndall.ac.uk/news/massive-attack-publish-tyndall-centre-climate-change-live-music-roadmap/>.

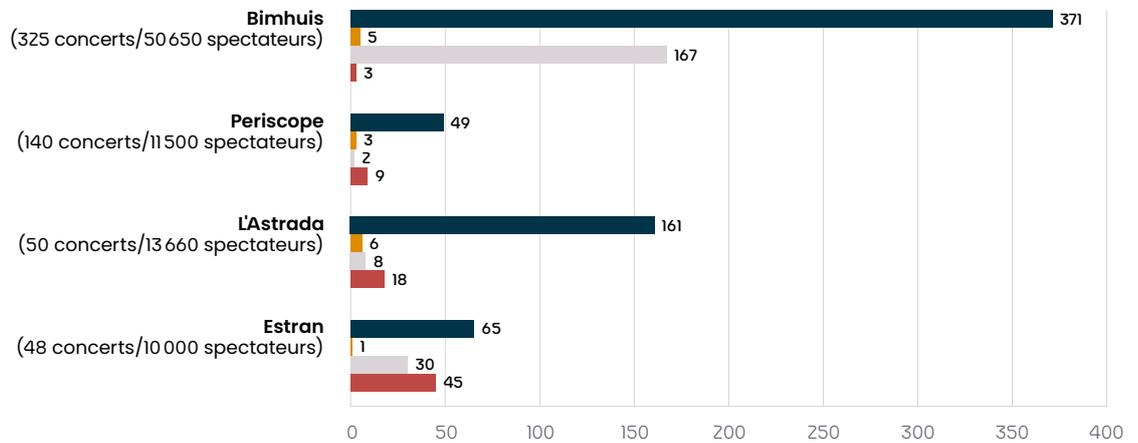
175. Madeleine Mané, Valentine Szrama, Justin Ducatez, Robin Foraison, P-L Hannedouche, «Projet En Nord Beat 2019», ISA Lille, 2019, en ligne : <https://www.yumpu.com/fr/document/read/65269203/la-reduction-dimpact-environnemental-du-festival-en-nord-beat>.

176. «On a calculé l'empreinte carbone du Grand Mix», Le Grand Mix, 14 septembre 2018, en ligne : <https://legrandmix.com/fr/blog/calculer-l-empreinte-carbone-du-grand-mix#>.

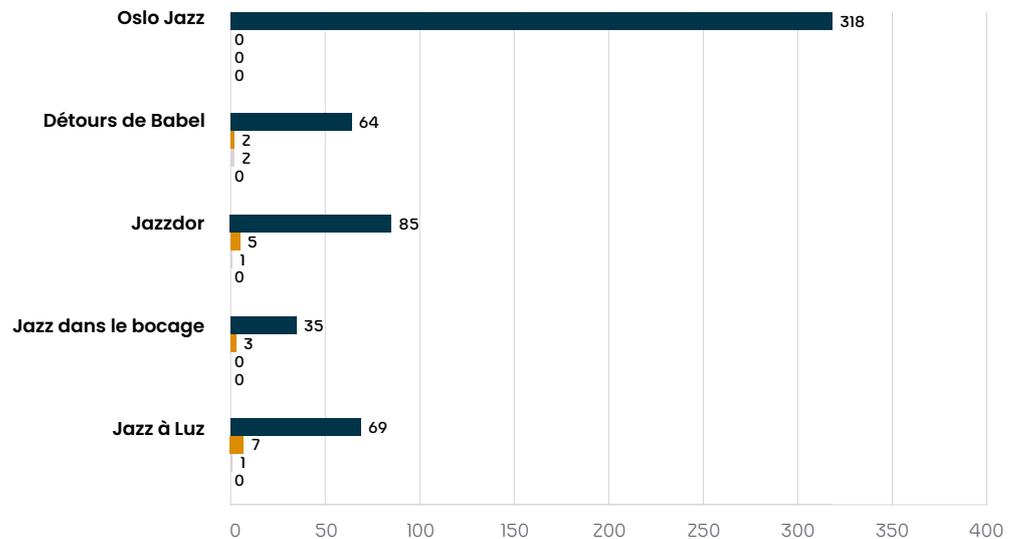
177. Gwendolenn Sharp, «Quel impact carbone pour les lieux et festivals de jazz?», étude AJC – Périscope, Footprints, avril 2022, en ligne : <https://www.periscope-lyon.com/article/etude-carbone-des-lieux-et-festivals-de-jazz-footprints-ajc/>.

## COMPARATIF LIEUX ET FESTIVALS, RÉPARTITION ÉMISSIONS GES (extrait de l'étude Footprints – AJC)

### Répartition des émissions GES/LIEUX



### Répartition des émissions GES/Festivals



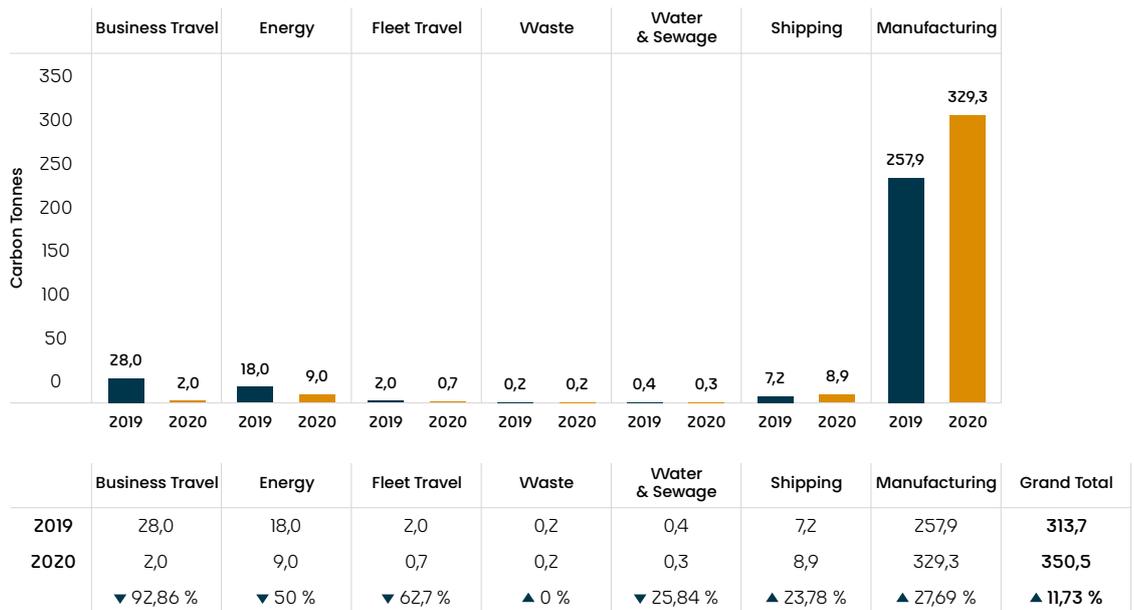
#### Légende

- Déplacements
- Énergies
- Repas, papiers, numérique
- Immobilisations

Pour les festivals, on observe sans surprise un impact majeur des déplacements, principalement des publics en voiture. L'impact de l'énergie est relativement faible, car les données n'étaient pas disponibles pour le festival norvégien, et que les autres festivals fonctionnent en 100 % électrique (mix fortement décarboné, comme mentionné précédemment).

Certains labels anglo-saxons tels que Ninja Tune<sup>178</sup> ou bien Beggars Group<sup>179</sup> se sont eux aussi emparés de l'outil de la mesure de leur impact carbone (en englobant les 3 scopes) pour partager leur impact et dévoiler leurs pistes de transformation de leurs activités afin de réduire au maximum leurs émissions de GES. L'activisme des labels indépendants sur le sujet est désormais relayé à l'échelle européenne par Impala qui a lancé un programme de réduction<sup>180</sup> et une charte climat en 2021. D'une manière là encore transparente et volontariste le label !K7 a partagé quant à lui dans son rapport sur ses émissions carbone<sup>181</sup> le coût carbone de production des supports physiques. Ce dernier apparaît dans le graphique ci-dessous comme la première source d'émissions du label et donne un ordre d'idée significatif.

## ÉMISSIONS DE CARBONE 2019/2020 PAR ACTIVITÉS DE !K7 MUSIC



Les chercheurs M. Brennan et K. Devine ont quant à eux travaillé dans un article universitaire intitulé « *The Cost of Music*<sup>182</sup> » sur le coût environnemental de la consommation des différents supports d'écoutes de la musique (matériels et immatériels) pour rendre compte de l'évolution de l'impact carbone de la filière phonographique. Ils démontrent que si la consommation de plastique (si l'on s'en tient au support) de la musique digitale est faible comparée à celle du vinyle à son pic 58 millions de kg vs 8 millions de kg, les émissions de GES (conservatrices) causées à l'ère du streaming sont là plus importantes : 200 millions de kilogrammes de GES comparés à 140 millions de GES en 1977 (ère du vinyle).

178. Voir : <https://ninjatune.net/sustainability>.

179. Voir : <https://beggars.com/group/sustainability/263/sustainability>.

180. Voir : <https://www.impalamusic.org/sustainability-programme/>.

181. Voir : <https://k7.com/carbon-emissions-and-sustainability-report/>.

182. Matt Brennan, Kyle Devine, « The Cost of Music », *Popular Music*, 39(1), p. 43-65, 2020.

## DES ÉTUDES AU-DELÀ DU BILAN CARBONE ET QUELQUES ANGLES MORTS

Des appels à projets menés hors filière permettent indirectement de financer des études et donc de se pencher sur d'autres usages et leur impact environnemental ainsi que le processus de transition écologique qui pourrait être appliqué. L'Ademe finance ainsi des recherches sur :

- L'usage des *low-techs* au bénéfice des institutions culturelles<sup>183</sup>

En exemple, le projet WillowTech2020, une étude du porteur de projets Azimio Field Consulting visant à comprendre comment les institutions culturelles peuvent dessiner les contours d'un imaginaire *low-tech*, élaborer des propositions concrètes et façonner de nouveaux référents culturels sur la question du *low-tech*<sup>184</sup>.

- Le numérique responsable<sup>185</sup>

En exemple, deux études :

- bilan de la mission conjointe confiée par l'État à l'ADEME et l'ARCEP pour mesurer l'impact environnemental du numérique en France<sup>186</sup>;
- impact environnemental positif du reconditionnement : les smartphones reconditionnés sont en moyenne huit fois plus vertueux que les smartphones neufs.

Un angle mort de la recherche française et de la disponibilité publique de la donnée concerne le streaming audio et vidéo. Si quelques études étrangères commencent à poindre<sup>187</sup>, le prisme français demeure encore peu lisible, voire non étudié. Dans son numéro hors-série « La musique est-elle prête à faire sa révolution écologique », le magazine *Music & Managers* déplore le fait que Greenpeace, dans son rapport concernant les grands opérateurs Internet et leur politique énergétique, n'apporte aucune donnée concernant les plateformes dont le siège est en France : Deezer et Qobuz<sup>188</sup>.

## Documentations pratiques

Des études subsidiaires et guides thématiques sont plus facilement accessibles sur les sites Internet de réseaux ou de collectifs. Le Collectif des festivals bretons propose déjà une section « ressources » riche en fiches pratiques, aussi bien sur le transport<sup>189</sup>, le zéro déchet<sup>190</sup>, que l'énergie<sup>191</sup>. Le Réseau éco-événement (REEVE) en Pays de la Loire propose quant à lui tout un panel de ressources pour les acteurs de l'évènementiel au sens large du terme.

L'association The Green Room spécialisée dans les stratégies créatives prenant en compte le changement environnemental et sociétal se fait également relais de dossiers thématiques et d'éléments informatifs tout comme le COFEES qui propose des ressources rangées par thématiques et accessibles librement en ligne. Il est important, enfin, de mentionner Arviva qui recense toutes les chartes d'engagement de ses membres sur son site, un guide pour l'action, des clauses de contrat types notamment.

183. « Vers une culture low-tech ? La fabrique des imaginaires low-tech par les institutions culturelles », Livre blanc, Azimio Field Consulting, Villette Makerz, Ademe, 2020.

184. « L'Ademe Île-de-France dévoile les lauréats de l'AMI "Vers une innovation low-tech en Île-de-France" et lance une 2<sup>e</sup> session pour structurer et déployer le réseau *low-tech* », communiqué de presse, 29 septembre 2020, en ligne : <https://ile-de-france.ademe.fr/sites/default/files/communique-presse-laureats-ami-innovation-low-tech.pdf>; Tom Hébrard, « Willowtech2020. Étude et expérimentations sur le rôle des institutions culturelles dans la construction et la diffusion d'imaginaires liés aux *low-techs* », 12 décembre 2021, en ligne : <https://tomhebrard.fr/2021/12/12/willowtech2020/>.

185. « Numérique responsable et si nous adoptions les bons réflexes », dossier de presse, Ademe, 19 janvier 2022, [https://presse.ademe.fr/wp-content/uploads/2022/01/DP\\_Numerique-responsable-190122.pdf](https://presse.ademe.fr/wp-content/uploads/2022/01/DP_Numerique-responsable-190122.pdf).

186. « Empreinte environnementale du numérique en France : l'Ademe et l'Arcep remettent leur premier rapport au Gouvernement », Arcep, 19 janvier 2022, en ligne : <https://www.arcep.fr/actualites/les-communiques-de-presse/detail/n/environnement-190122.html>

187. « Music Consumption Has Unintended Economic and Environmental Cost », University News, University of Glasgow, avril 2019, en ligne : [https://www.gla.ac.uk/news/archivesofnews/2019/april/headline\\_643297\\_en.html](https://www.gla.ac.uk/news/archivesofnews/2019/april/headline_643297_en.html); Ellen Peirson-Hagger, Katharine Swindells, « How Environmentally Damaging Is Music Streaming? », *The New Statesman*, 5 novembre 2021; George Kamiya, « The Carbon Footprint of Streaming Video : Fact-checking the Headlines », IEA, 11 décembre 2020, en ligne : <https://www.iea.org/commentaries/the-carbon-footprint-of-streaming-video-fact-checking-the-headlines>.

188. « La musique est-elle prête à faire sa révolution écologique ? », *Music & Managers*, hors-série, 2 août 2019, en ligne : [https://issuu.com/ama-france/docs/music\\_-\\_managers\\_hs\\_ete\\_2019](https://issuu.com/ama-france/docs/music_-_managers_hs_ete_2019).

189. « Enquête : les déplacements des publics sur les festivals bretons », Le Collectif des festivals, 26 juillet 2013, en ligne : <https://www.lecollectifdesfestivals.org/collectif/2013/07/enquete-les-deplacements-des-publics-sur-les-festivals-bretons/>.

190. « Guide pour des festivals zéro plastique », Le Collectif des festivals, 7 février 2020, en ligne : <https://www.lecollectifdesfestivals.org/collectif/2020/02/guide-pour-des-festivals-zero-plastique/>.

191. « Le guide de l'énergie maîtrisée », Powerful Thinking, traduit par La Scène, Reditec, REEVE, 24 octobre 2018, en ligne : <https://www.lecollectifdesfestivals.org/collectif/2018/10/le-guide-de-lenergie-maitrisee/>.

# La plus-value de l'ancrage territorial dans le processus de transition écologique

*« Transitions, relance et territorialisation semblent converger en un même élan transformateur<sup>192</sup> ».*

La mise en place d'actions de transition écologique s'est développée, comme nous avons pu le voir précédemment, bien avant l'apparition des plans de relance consécutifs à la crise sanitaire. Elles se sont régulièrement reposées sur un tissu territorial donné, délimité et associé aux démarches d'expérimentation.

Un exemple phare de cette inscription au sein d'un territoire, d'un bassin de vie intégré à toutes les étapes, peut être observé avec le festival du Cabaret Vert à Charleville-Mézières dans les Ardennes. Cette manifestation forte d'un engagement pionnier sur les questions de durabilité inscrit ses activités dans son territoire et en interdépendance avec de multiples acteurs locaux. Ainsi, Jean Perrissin, responsable développement durable de la structure, explique :

*« Nous travaillons avec une ressourcerie locale pour nos besoins en mobilier, textiles, électroménager (surtout pour les frigidaires). Nous avons tissé aussi un réseau local avec des entreprises et industriels pour récupérer certains déchets que nous réutilisons dans la conception de nos éléments de décoration<sup>193</sup>. »*

Dans les Hauts-de-France, un nouveau-né parmi les réseaux engagés de manière écoresponsable a été créé, adossé à une charte d'engagement et à différents niveaux d'engagements. Le Cercle DD qui vise à soutenir toutes les esthétiques du spectacle vivant dont les structures de la filière musicale et compte d'ores et déjà treize signataires : L'Aéronef et l'Opéra de Lille, le Colisée à Roubaix, Le Grand Mix à Tourcoing et Culture Commune à Loos-en-Gohelle, le Vivat, à Armentières, la Cave aux Poètes et le Gymnase à Roubaix, le Channel à Calais, le Manège à Maubeuge, le Bateau Feu et les 4 Écluses à Dunkerque et enfin le Réseau régional Haute-Fidélité.

Ces signataires font ainsi partie d'un tissu local dynamique et ils ont, pour la plupart, déjà et depuis longtemps l'habitude de travailler les uns avec les autres dans un partage informel de bonnes expériences en matière de transition écologique. Grâce à ce nouveau réseau, l'informel devient formel et organisé afin de profiter au plus grand nombre. La démarche de rayonnement territorial et de soutien à l'ensemble des acteurs de la région irrigue les objectifs que les signataires se sont fixés, et Clémence Bruggeman, référente du Cercle à l'Aéronef, de préciser : « Cela nous touche nous, mais aussi le public, nos équipes et nos fournisseurs<sup>194</sup> ». Une véritable démarche systémique avec l'ensemble des parties prenantes, ancrée territorialement, semble ainsi nécessaire pour une montée en compétences et un embarquement large dans le processus écologique.

L'écosystème musical de la Région Sud, Provence-Alpes-Côte d'Azur peut également faire œuvre d'exemple à certains égards en matière de transition écologique. Son inscription territoriale lui confère une stabilité et une opportunité de diffusion singulière. L'imbrication à divers échelons d'acteurs associatifs, de collectivités et d'entreprises a fait du territoire Sud-Est un territoire pionnier et moteur dans le processus de transition écologique français, un élan qui n'aurait pas eu le même écho sans l'appui local. La métropole Aix-Marseille-Provence s'est illustrée à la fin 2021 par l'adoption de sa nouvelle charte de réduction des déchets. Désormais, pour être soutenu par la collectivité, un organisateur devra respecter cette charte. Cette décision participe des actions du Schéma métropolitain de gestion des déchets et du Plan de prévention des déchets qui visent à réduire de 10 % la production de l'ensemble des déchets dès 2025 par rapport à 2015.

192. Martin Vanier, « Transition, relance et territoires : en avant toute vers...? », dans *Le virus de la recherche*, Presses universitaires de Grenoble, 2021, p. 2-9.

193. Entretien concernant la loi AGEC en date du 6 avril 2022.

194. Charlotte Huguere, « Le Cercle, premier réseau engagé dans la culture et le développement durable des Hauts-de-France », Actuf.fr, 6 février 2021, en ligne : [https://actu.fr/hauts-de-france/lille\\_59350/le-cercle-premier-reseau-engage-dans-la-culture-et-le-developpement-durable-des-hauts-de-france\\_39230882.html](https://actu.fr/hauts-de-france/lille_59350/le-cercle-premier-reseau-engage-dans-la-culture-et-le-developpement-durable-des-hauts-de-france_39230882.html).

*« Le développement des pratiques écoresponsables en matière de maîtrise des déchets (réduction à la source et meilleure valorisation) lors des manifestations organisées sur le territoire de Marseille Provence est également en phase avec le projet Plan climat-air-énergie métropolitain (PCAEM), adopté par le conseil de la métropole le 26 septembre 2019<sup>195</sup>. »*

En ce qui concerne ces préoccupations écoresponsables et le caractère exemplaire de philosophie territoriale l'on pense au travail innovant du festival de musiques électroniques Le Bon Air<sup>196</sup>, au festival Marsatac, mais aussi au Festival d'Aix. Cet événement consacré à l'art lyrique a inscrit la RSO au sein même de ses statuts depuis 2020 et a instauré une réflexion d'écoconception des décors. Cela a eu pour effet, dès 2017, de réduire de près de quinze tonnes de CO<sub>2</sub> la production du spectacle *Carmen*. Dans son guide relatif à l'écoconception des décors, le festival dédie une section entière à « Relocaliser les ressources ». Concrètement cela signifie :

- « 1) réaliser un inventaire des matériaux les plus utilisés par les ateliers construction et décoration. Et faire une estimation moyenne annuelle des besoins;
- 2) identifier les acteurs régionaux – ou les têtes de filières – qui pourraient répondre à ces besoins;
- 3) prendre contact avec les acteurs de la filière en précisant bien les attendus et les contraintes, spécifiques à la scénographie;
- 4) passer une première commande “test”, en identifiant les aides éventuelles dans le cadre du développement économique du territoire régional;
- 5) petit à petit, remplacer un maximum de matériaux “lointain” par des matériaux locaux. Évaluer les bénéfices/pertes au regard de l'ensemble du territoire et des impacts sur l'environnement;
- 6) valoriser ces opérations “circuit court”, économie locale, auprès du grand public, des tutelles et des mécènes<sup>197</sup>. »

Cette nouvelle manière de travailler et d'aborder un métier, ici la conception des décors, forme un défi pour la création et les équipes techniques. Cependant, un soutien des acteurs territoriaux proches, la revalorisation des filières économiques locales, l'appel aux experts régionaux devient synonyme d'opportunités et de plus grande résilience.

195. « J'organise un événement écoresponsable », Portail métropolitain de gestion des déchets, Métropole Aix Marseille Provence, en ligne : <https://dechets.ampmetropole.fr/pro/gestion-reduction-reutilisation-recyclage/organisateur-evenement/>.

196. Jean-Paul Deniaud, « À Marseille, le festival Le Bon Air relève le défi d'être toujours plus écoresponsable », *Pioche!*, 6 mai 2022.

197. Yannick Le Guiner, « Éco-conception de décors d'opéra, de théâtres et autres scénographies. Le guide méthodologique », Pôle Eco Design, Festival d'Aix, Ademe, septembre 2021.

# La formation au cœur du processus de transition écologique

Lors de l'édition 2021 du MaMA festival organisé à Paris du 13 au 15 octobre, une place particulière a été faite au sujet de transition écologique de la filière. Une table ronde portait l'intitulé « La formation, force motrice de la transition du spectacle vivant ». La réflexion s'est articulée autour des expériences et expertises de Cécile Talon (Collectif des festivals), Gwendolenn Sharp (The Green Room) et de Nicolas Bompont (Afdas). Le propos initial et les questions attenantes étaient les suivants :

*« Les formations aux enjeux de la transition écologique et aux modes de faire pour mettre en pratique cette dernière dans les métiers du live sont l'une des clés de la transformation du secteur musical. La formation actuelle des professionnels et des futurs professionnels est-elle cependant adaptée aux enjeux qu'implique la transition écologique du secteur ? Doit-elle d'ailleurs concerner seulement le secteur musical ou bien s'étendre aux opérateurs qui collaborent avec les professionnels ? Quelles pistes pourraient être envisagées pour améliorer les dispositifs existants<sup>198</sup> ? »*

Bien que l'intitulé de la table ronde fut orienté spectacle vivant, la question de la formation est une question qui touche l'ensemble des secteurs qui composent la filière, de la musique enregistrée jusqu'à la facture instrumentale. La communication écoresponsable touche tout le monde. Les achats responsables touchent tout le monde. La meilleure gestion énergétique touche tout le monde sans exception. Les réponses fournies dans ces discussions étaient complémentaires.

De véritables parcours multicompetences sont développés et proposés avec des formations opérationnelles aux thématiques très précises. Le Collectif des festivals, en plus de son MOOC, propose un parcours Coordination développement durable d'un festival, le REEVE propose un parcours Compétences éco-événement. On y retrouve des modules scénographie zéro déchet, mobilité durable ou encore réalisation d'un audit. Le COFEES propose également des « rendez-vous », rencontres publiques ou réservées à ses membres qui touchent aussi bien le respect d'un site en plein air pour un événement que l'approche écoresponsable des régies. Des agences de formation se sont aussi positionnées sur le créneau de la formation aux événements écoresponsables tels l'Agence Lucie ou encore Comeeti qui propose une formation à l'événementiel devenu parfois hybride, virtuel et digital. On l'aura observé, les offres de formations qui touchent l'écoresponsabilité des événements ou à leur hybridation existent, elles sont les plus visibles et les plus nombreuses dans le paysage actuel.

Les enjeux de la transition écologique de la filière doivent cependant reposer sur un panel de formation plus ample.

Des formations de sensibilisation, d'introduction à la transition écologique et de conduite au changement permettent aux structures ayant des niveaux variés de connaissance sur le sujet de monter en compétence (celles-ci sont dispensées entre autres par The Green Room, EVVI, Thierry Leonardi Consulting, Ipama, etc.). Des formations dédiées RSE/RSO vont au-delà de la focale événementielle et permettent à des structures de revoir leur organisation et leurs procédés internes dans une démarche plus durable<sup>199</sup>. La nouvelle offre de services « Agir en faveur de la transition écologique » de l'Afdas, opérateur de compétences et fonds de formation des artistes-auteurs, propose des formations de sensibilisation et d'acculturation, qui vont des gestes écoresponsables aux fondamentaux de la RSE, mais aussi de l'adaptation de compétences aux évolutions métiers (production audiovisuelle responsable, gestion durable des espaces verts, communication responsable) et des accompagnements pour manager le changement (intégrer la RSE dans sa stratégie, savoir parler de RSE, faire le reporting RSE). Les opérateurs qui collaborent avec les professionnels peuvent participer grâce à leur échelle et à leur réseau en région au développement et à la structuration de l'offre territoriale de formations.

198. « La formation, force motrice de la transition écologique du spectacle vivant », programme de la convention, MaMA Festival 2021.

199. Maïka Vignon, « Les organisations de la filière musiques actuelles s'engagent », Résonance RSE, juillet 2017.

Des manières ludiques de se former et de former ses équipes ont éclos. Elles participent à un accompagnement et à une diffusion des connaissances moins verticale. À cet égard, les « fresques » apparues fin 2018 sous l'impulsion de Cédric Ringenbach, fondateur de la première et plus célèbre d'entre elles « la Fresque du climat », ont amorcé un virage notable. Atelier ludique, participatif et créatif sur le changement climatique, la fresque est basée sur l'intelligence collective et se déroule sur une période de trois heures environ.

Le REEVE explique ainsi son offre de formations : « on travaille sur l'alimentation avec l'association Bon pour le climat, sur les animations avec La Fresque du climat<sup>200</sup>. Le MaMA festival 2021 s'est lui aussi fait écho de cette méthode au succès grandissant avec sa conférence « Les fresques : des outils de sensibilisation pour changer nos conceptions », animée par Dominique Béhar du REEVE et Tu Doan-Quynh Bui. Cette présentation fut l'opportunité de présenter la fresque de l'événementiel<sup>201</sup>.

Nous pouvons également penser aux formations de la culture durable développées par COAL, en partenariat avec Nicomak, et l'agence Influence for good qui se basent sur une « méthodologie de formation participative » dans l'optique de solliciter l'intelligence collective, ou encore à L'Augure Lab numérique responsable, un programme d'expérimentation au long court de mai 2022 à janvier 2023 fondé par l'association Les Augures, accompagnée du studio Ctrl S.

Le choix du partage d'un socle commun de connaissances avant la construction plus complexe d'une démarche de transition écologique poussée est souvent recommandé par les spécialistes dans un but de facilitation de la compréhension, d'assimilation des enjeux traités. Leur accessibilité est un point central. Le module de formation à prix bas d'Arviva est en ce sens novateur.

Au-delà de cette offre parfois inédite de formations et de la multiplication bienvenue des modules pour les professionnels de la musique, il semble tout particulièrement nécessaire d'évoquer un besoin de réaménager en profondeur les formations existantes dans les catalogues. Si des angles morts doivent être couverts et sont encore trop sobrement traités (impact d'événements sur la biodiversité, transition énergétique adaptée aux lieux musicaux, numérique responsable culturel, etc.), l'intégration de la perspective transition écologique dans les programmes de formation doit devenir un réflexe, une matrice. Ce besoin pose la question ouverte, mais délicate, de la formation des formateurs à la transition écologique et à l'adaptation de leur offre dans un écosystème concurrentiel.

Le sujet de la place de la transition écologique dans les cycles de formation initiale devra par ailleurs être posé ouvertement. En effet, dans un souci d'efficacité, de logique et d'essaimage de la connaissance, il semble utile que les étudiants cherchant à s'orienter dans la filière musicale puissent opter pour des enseignements du numérique durable, de technique responsable et d'événementiel vertueux. C'est d'ailleurs la principale recommandation effectuée par le think tank The Shift Project<sup>202</sup>, qui invite les pouvoirs publics à investir massivement dans la formation initiale et continue pour accompagner la filière dans sa transformation en s'appuyant sur le sondage mené par le collectif Réveil Culture, en décembre 2020, sur 300 acteurs, étudiants et professionnels du secteur culturel. Sur ces 300 personnes interrogées, seules 12 % avaient reçu une formation les préparant à bâtir une culture écologique et responsable<sup>203</sup>. La formation initiale et continue est donc l'un des principaux leviers sur lesquels les acteurs pourront et devront s'appuyer pour réussir la transition, la marge de manœuvre étant considérable en ce domaine.

Le Centre national de la musique a mis en place en 2022, trois modules de sensibilisations gratuits à destination des professionnels de la musique :

- Les tournées éco-responsables par Gwendolenn Sharp
- Le numérique responsable par Bela Loto-Hiffler
- Inclure la transition écologique dans l'organisation d'un événement musical par Charlotte Rotureau

Ces modules de sensibilisation seront renforcés en 2023 et accompagnés de formations portées par le CNM

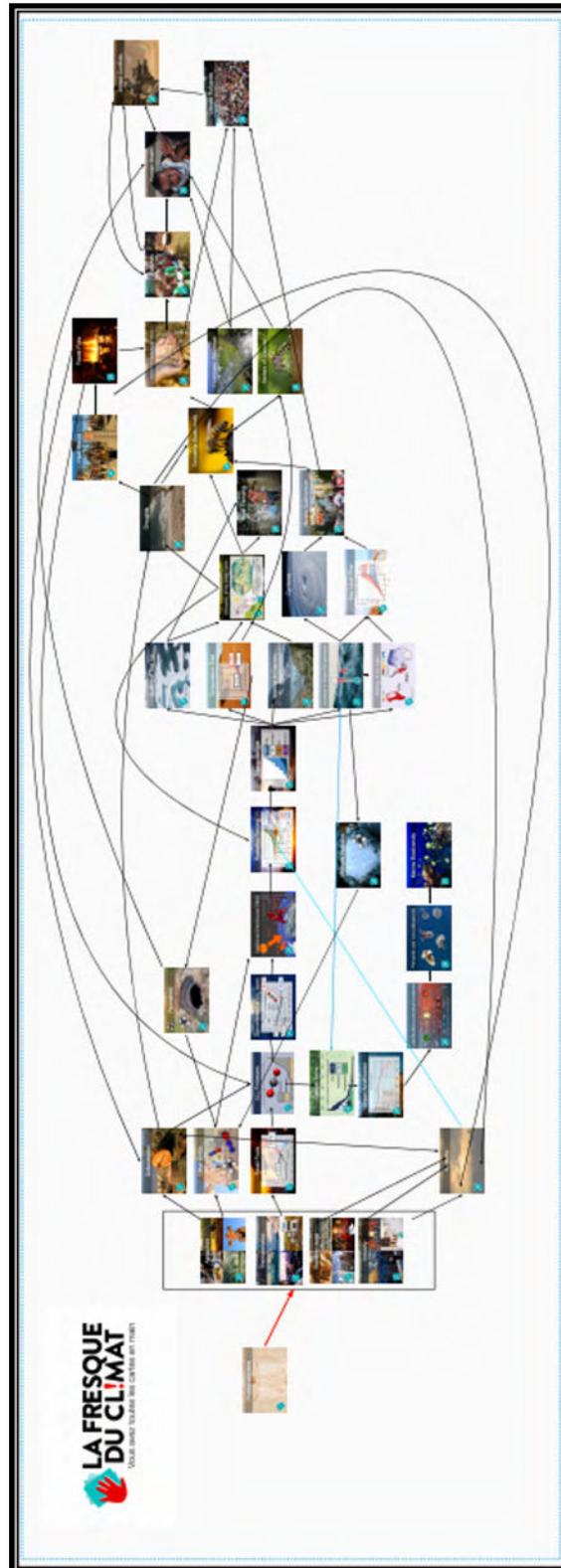
200. « La culture se recycle, des exemples de dispositifs en Pays de la Loire », Le Pôle, 10 septembre 2019, en ligne : <https://lepole.asso.fr/article/2038/la-culture-se-recycle>.

201. « Fresque de l'événementiel – #FresquEvent », REEVE, en ligne : <https://www.reseau-eco-evenement.net/fresqu-event/>.

202. Voir : <https://theshiftproject.org/article/decarboner-culture-rapport-2021/>.

203. Voir : <https://www.facebook.com/reveilculture/photos/a109808224419422/109808501086061/>.

## EXEMPLE D'UNE FRESQUE DU CLIMAT PRODUITE À LA SUITE D'UN ATELIER<sup>204</sup>



204. <https://caen.alternatiba.eu/2021/09/13/atelier-fresque-du-climat/>.

